

13ÈME RÉUNION DU PROCESSUS CONSULTATIF OFFICIEUX OUVERT A TOUS SUR LES OCÉANS ET LE DROIT DE LA MER: 29 MAI – 1ER JUIN 2012

La treizième réunion du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (Processus consultatif ou PCO-13) s'ouvre aujourd'hui au siège de l'ONU à New York. Au cours de la semaine, les délégués discuteront des énergies marines renouvelables, avec des tables rondes portant sur: les types, les utilisations et le rôle des énergies marines renouvelables dans le développement durable; les projets et travaux en cours ou prévus sur les énergies marines renouvelables aux niveaux mondial et régional; et les possibilités et les défis présentés par le développement des énergies marines renouvelables, notamment pour la coopération et la coordination. Les recommandations de la réunion seront transmises à l'Assemblée générale pour examen à sa 67ème session.

BREF HISTORIQUE DU DROIT DE LA MER ET DU PROCESSUS CONSULTATIF

Le 1er novembre 1967, l'Ambassadeur de Malte auprès des Nations Unies, Arvid Pardo, a demandé à toutes les nations du monde de reconnaître un conflit imminent qui pourrait dévaster les océans. Dans un discours adressé à l'Assemblée générale, il a appelé à "un régime international efficace sur les fonds marins et le plancher océanique situés au-delà des limites clairement définies des juridictions nationales". Le discours a mis en mouvement un processus qui a duré 15 ans et a vu la création du Comité des Nations Unies sur les fonds marins, la signature d'un traité interdisant l'utilisation d'armes nucléaires à partir des fonds marins, l'adoption, par l'Assemblée générale, d'une déclaration stipulant que toutes les ressources des fonds marins situés au-delà des limites de la juridiction nationale sont le "patrimoine commun de l'humanité", et la tenue de la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain. Ce sont là quelques-uns des facteurs qui ont conduit à la convocation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer au cours de laquelle la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) a été adoptée.

LA CNUDM: Ouverte à la signature le 10 décembre 1982, à Montego Bay, en Jamaïque, à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, la CNUDM énonce les droits et obligations des États relatifs à l'exploitation des océans et de leurs ressources et à la protection des milieux marins et côtiers. La CNUDM est entrée en vigueur le 16 novembre 1994. Elle a été complétée par l'Accord de 1994 sur l'exploitation minière dans les fonds marins et par l'Accord de 1995 sur l'application des dispositions de la CNUDM relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (ANUSP).

RÉSOLUTION 54/33 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

Le 24 novembre 1999, l'Assemblée générale a adopté la résolution 54/33 concernant les résultats de l'examen entrepris par la Commission des Nations unies sur le développement durable à sa septième session, sur le thème "Les océans et les mers". Dans cette résolution, l'Assemblée générale a établi un Processus consultatif officieux ouvert à tous pour faciliter l'examen annuel des évolutions survenues dans les affaires maritimes. L'Assemblée générale a décidé que le Processus consultatif se réunirait à New York, examinerait le rapport annuel du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer et suggérerait les thèmes particuliers devant être examinés par l'Assemblée générale, en mettant l'accent sur l'identification des domaines où la coordination et la coopération intergouvernementales et interinstitutionnelles devraient être renforcées. La résolution a en outre établi le cadre dans lequel les réunions du Processus consultatif seraient organisées, et a décidé que l'Assemblée générale évaluerait l'efficacité et l'utilité du Processus consultatif à sa 57ème session.

PCI-1 à 3: Les trois premières réunions du Processus consultatif ont identifié les thèmes à suggérer et les éléments à proposer à l'Assemblée générale, et ont mis en exergue les questions qui pourraient bénéficier d'une attention dans ses travaux futurs. La première réunion du Processus consultatif (30 mai-2 juin 2000) a tenu des tables rondes sur le secteur des pêches et sur les effets de la pollution et la dégradation du milieu marin. La deuxième réunion (7-11 mai 2001) a porté sur les sciences et technologies marines et sur la coordination et la coopération dans la lutte contre la piraterie et les vols armés en mer. La troisième réunion (8-15 avril 2002) a tenu des tables rondes sur la protection et la préservation du milieu marin, sur le renforcement des capacités, sur la coopération et la coordination régionales et sur la gestion intégrée des océans.

RÉSOLUTION 57/141 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

Le 12 décembre 2002, la 57ème session de l'Assemblée générale a adopté la résolution 57/141 sur "Les océans et le droit de la mer". L'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le travail accompli par le Processus consultatif, l'a prorogé pour une période supplémentaire de trois ans et a décidé d'examiner l'efficacité et l'utilité du Processus consultatif à sa 60ème session.

PCO-4 et 5: La quatrième réunion du Processus consultatif (2-6 juin 2003) a adopté des recommandations sur la sécurité de la navigation, sur la protection des écosystèmes marins vulnérables et sur la coopération et la coordination dans le domaine des questions marines. La cinquième réunion (7-11 juin 2004) a adopté des recommandations sur les nouvelles exploitations durables des océans, y compris la conservation et la gestion de la diversité biologique des fonds marins des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

PCO-6: La sixième réunion du Processus consultatif (6-10 juin 2005) a adopté des recommandations sur les pêches et leur contribution au développement durable, et a examiné la question des débris marins.

PCO-7: La septième réunion (12-16 juin 2006) a permis une meilleure compréhension de la gestion fondée sur les écosystèmes, et a adopté des recommandations sur les approches écosystémiques et les océans.

PCO-8: La huitième réunion (25-29 juin 2007) a abordé des questions liées aux ressources génétiques marines. Les délégués ne sont pas parvenus à s'entendre sur les principaux libellés se référant au régime juridique pertinent pour les ressources génétiques marines des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale; par conséquent, aucune recommandation n'a été adoptée. Toutefois, le rapport de synthèse des coprésidents a été transmis à l'Assemblée générale pour examen.

PCO-9: La neuvième réunion (23-27 juin 2008) a adopté des recommandations sur la nécessité de la sécurité et la sûreté maritimes dans la promotion des piliers économique, social et environnemental du développement durable.

PCO-10: La dixième réunion (17-19 juin 2009) a produit un rapport de synthèse des coprésidents, collationnant les conclusions des discussions sur la mise en œuvre des résultats du Processus consultatif, y compris une évaluation des réalisations et des lacunes durant ses neuf premières années, rapport qui a été transmis à l'Assemblée générale, pour examen.

PCO-11: Le résultat de la onzième réunion (21-25 juin 2010) a été un rapport de synthèse des discussions, produit par les coprésidents et incluant: le renforcement des capacités pour les sciences marines; la coopération et la coordination interinstitutionnelles; les questions qui pourraient bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée générale sur les affaires maritimes et le droit de la mer; et le processus de sélection des thèmes et des conférenciers afin de faciliter le travail de l'Assemblée générale.

PCO-12: Le résultat de la douzième réunion (20-24 juin 2011) a été un rapport de synthèse des discussions, produit par les coprésidents et incluant: le développement durable, les océans et le droit de la mer; un aperçu des progrès accomplis et des lacunes subsistant dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable relatifs aux océans et aux mers; les défis nouveaux et émergents pour le développement durable et l'exploitation des océans et des mers; la voie menant à Rio+20 et au-delà; la coopération et la coordination interinstitutionnelles; le processus de sélection des thèmes et des conférenciers à examiner par l'Assemblée générale; et les questions qui pourraient bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer. La synthèse des coprésidents a été transmise à l'Assemblée générale pour examen.

TEMPS FORTS INTERSESSIONS

PREMIÈRE CONFÉRENCE LATINO-AMÉRICAINE SUR LES ÉNERGIES MARINES: Cette conférence, tenue à Santiago, Chili, du 26 au 27 septembre 2011, a examiné: le contexte international concernant les énergies marines; les activités du Royaume-Uni, du Canada et du Portugal sur les énergies marines; la recherche et le développement relatifs aux énergies marines en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, en République dominicaine, en Équateur et au Venezuela; et les moyens nécessaires à la coordination régionale et à la promotion du développement et de l'utilisation des énergies marines.

INAUGURATION DU CENTRE DE L'INNOVATION ET DE LA TECHNOLOGIE (IITC) DE L'AGENCE INTERNATIONALE POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES (IRENA) ET ATELIER DE L'ITTC SUR L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ÉNERGIES RENOUVELABLES: L'atelier a été réuni le 6 octobre 2011 à Bonn, en Allemagne, pour inaugurer le Centre de l'innovation et de la technologie de l'IRENA, qui œuvrera à un cadre pour le support technologique relatif aux énergies renouvelables, étudiera les possibilités de réduction des coûts et les politiques de soutien à l'innovation et à l'utilisation accrue des normes. Les discussions menées au cours de l'atelier ont notamment porté sur: l'aspect économique des énergies renouvelables; l'innovation pour un déploiement accéléré; et une feuille de route pour l'avenir qui aborde les questions de capacités.

66ÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

Dans la résolution 66/231 sur les Océans et le droit de la mer, l'Assemblée générale a décidé d'octroyer un financement prioritaire provenant du fonds d'affectation spéciale volontaire pour couvrir les frais de déplacement des représentants des pays en développement invités par les coprésidents, après consultation avec les gouvernements, à faire des présentations à la PCO-13. La résolution rappelle également que la résolution 65/37A stipule que la 67ème Assemblée générale approfondira l'examen de l'efficacité et de l'utilité du Processus consultatif.

LA JOURNÉE DES OCÉANS À DURBAN: La Journée des océans a eu lieu à Durban, en Afrique du Sud, le 3 décembre 2011, en marge de la 17ème session de la Conférence des Parties (CdP 17) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Cette troisième Journée des océans s'est concentrée sur sept sessions de discussions: les océans et les côtes à la CCNUCC et à Rio +20; les changements climatiques et les pêches africaines; les signes des changements climatiques sur les grands écosystèmes marins; les progrès accomplis concernant les grands problèmes relatifs aux océans et au climat; les questions relatives aux océans et au climat dans les petits États insulaires en développement; le renforcement des capacités et la sensibilisation du public; et les mesures de surveillance des océans et du climat.

CINQUIÈME SOMMET MONDIAL SUR LES

ÉNERGIES DU FUTUR (WFES): Le sommet s'est tenu à Abou Dhabi, aux Émirats Arabes Unis, du 16 au 19 janvier 2012. Il était centré sur un segment de haut niveau portant sur les politiques et stratégies et sur trois forums portant sur: les entreprises et les politiques; la technologie et l'innovation; et le financement et la réglementation. Le WFES a marqué le lancement de l'Année internationale de l'énergie durable pour tous. Lors de la session d'ouverture, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon a souligné les objectifs principaux de son initiative "Énergie durable pour tous" (SE4All) qui comprennent: la garantie d'un accès universel aux services énergétiques modernes; le doublement du rythme global d'amélioration de l'efficacité énergétique; et le doublement de la part d'énergies renouvelables dans la palette énergétique mondiale, tout cela d'ici 2030.

CONFÉRENCE DE RENEWABLE UK SUR LES ÉNERGIES HOULOMOTRICES ET MARÉMATRICES:

Cette conférence, tenue le 15 mars 2012 à Édimbourg, en Écosse, R.-U., a étudié les défis auxquels est confronté le secteur des énergies houlomotrices et marémotrices, en particulier concernant les exigences de financement et les mesures d'incitation nécessaires pour amener les compagnies d'électricité et les fabricants à rendre les énergies marines pleinement fonctionnelles dans les années à venir.

RÉUNION PRÉPARATOIRE À LA PCO-13: La Division des Nations Unies pour les affaires maritimes et le droit de la mer a tenu une réunion informelle préparatoire à la PCO-13 le 3 avril 2012 au siège de l'ONU à New York. Les participants à la réunion ont examiné les structures proposées pour les trois tables rondes sur le thème des énergies marines renouvelables, le projet d'ordre du jour et d'autres dispositions pour la PCO-13.

CINQUIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL OFFICIEUX À COMPOSITION NON LIMITÉE CHARGÉ D'ÉTUDE LES QUESTIONS RELATIVE À LA CONSERVATION ET À L'EXPLOITATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ MARINE DANS LES ZONES SITUÉES AU-DELÀ DES LIMITES DE LA JURIDICTION NATIONALE:

Le Groupe de travail s'est réuni au siège de l'ONU à New York du 7 au 11 mai 2012. Les délégués ont abordé trois questions: le partage des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques marines, les outils de gestion par zones, telles que les aires protégées, et les évaluations d'impact environnemental, le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines; l'organisation d'ateliers intersessions ayant pour objet de contribuer aux travaux du Groupe de travail en améliorant la compréhension des divers aspects et en clarifiant les questions clés; et l'identification des lacunes et des moyens d'aller de l'avant, dans le but de garantir un cadre juridique efficace pour la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

LES FAITS MARQUANTS DE LA PCO-13: 29 MAI 2012

La treizième réunion du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (Processus consultatif ou PCO-13) s'est ouverte le mardi 29 mai 2012, au siège de l'ONU à New York. Le matin, les délégués se sont réunis en séance plénière, abordant les questions d'organisation et menant un échange de vues général sur le thème de la réunion: les Énergies marines renouvelables (EMR). L'après-midi, une table ronde a porté sur les EMR: leurs types, leurs utilisations et leurs rôles dans le développement durable.

SÉANCE PLENIERE

Ouverture: Le coprésident, l'amb. Milan Jaya Meetarbhan (Maurice) a ouvert la PCO-13, en notant que le thème de cette année fait partie d'un débat plus large sur le développement durable. Il a souligné la demande croissante en énergie et le besoin de sources d'énergie plus durables, rappelant que cette année a été déclarée l'Année internationale de l'Énergie durable pour tous.

Le coprésident, l'amb. Don MacKay (Nouvelle-Zélande) a mis l'accent sur les défis relatifs: aux coûts; au cadre juridique; au financement; et aux possibles impacts environnementaux des EMR. Il a souligné leur possibilité de contribuer aux défis énergétiques auxquels les petits États insulaires en développement (PEID) sont confrontés.

Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a rappelé les objectifs suivants de l'initiative "Énergie durable pour tous": l'accès universel à l'énergie; le doublement de l'efficacité énergétique mondiale; et le doublement des sources d'énergies renouvelables mondiales, tout cela d'ici 2030.

Mettant en exergue le fait que les océans abritent des réserves au potentiel inexploité, Stephen Mathias, Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, a souligné, au nom du Secrétaire général et de Patricia O'Brien, Sous-Secrétaire générale aux affaires juridiques et conseillère juridique, que la PCO-13 offre une opportunité unique d'améliorer la sensibilisation aux EMR et d'identifier des domaines de coopération.

Le coprésident Meetarbhan a présenté l'ordre du jour provisoire annoté (A/AC.259/L.13), qui a été adopté sans amendement. Les délégués ont également approuvé le programme de travail.

ÉCHANGE DE VUES GENERAL

LES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES: Le Danemark, au nom de l'UE, a mis l'accent sur l'importance du transfert de technologies et du renforcement des capacités entre les pays développés et en développement, soulignant le rôle que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) pourrait jouer dans ce domaine.

L'Algérie, au nom du G-77/CHINE, s'est dite satisfaite de la participation équilibrée de panélistes originaires de pays développés et de pays en développement, et a demandé des clarifications sur la portée et la définition des EMR. Plusieurs

délégués, notamment la MALAISIE, TRINITÉ-ET-TOBAGO, le BRÉSIL, les PHILIPPINES, l'ARGENTINE, et l'INDONÉSIE, ont soutenu la déclaration du G-77/CHINE.

La Nouvelle-Zélande, au nom du FORUM DES ÎLES DU PACIFIQUE, a mis l'accent sur la signature de la Déclaration de Waiheke en 2011 pour la promotion d'énergies renouvelables propres et abordables.

Les États fédérés de Micronésie, au nom des PEID DU PACIFIQUE, ont conseillé de prendre garde aux impacts sociaux, culturels et environnementaux des EMR.

La MALAISIE a émis le souhait de jouer un rôle dans l'avancée de discussions sur les EMR qui seront pertinentes pour d'autres pays en développement.

Le BANGLADESH, soutenant le G-77/CHINE, a mis l'accent sur les contraintes auxquelles il est confronté dans l'exploitation des océans pour accroître son développement, étant donné son littoral limité. Le représentant a exprimé son soutien aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et aux discussions sur les objectifs de développement durable menées dans le cadre du processus préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio+20). Soutenu par la CHINE, l'AFRIQUE DU SUD et FIJI, il a mis l'accent sur le besoin de coordination et de coopération afin de garantir le renforcement des capacités et le transfert des technologies. Il a noté, avec le soutien de la CHINE et de l'AFRIQUE DU SUD, le rôle que les EMR peuvent jouer dans la création de co-avantages, tels que l'emploi et la sécurité énergétique. L'AFRIQUE DU SUD, soutenue par le G-77/CHINE, a ajouté que ces sources d'énergie devraient être développées de manière à ne pas avoir d'effet négatif sur la vie sauvage et les paysages marins. La CHINE a déclaré que les pays devraient établir leurs propres objectifs pour la planification du développement des EMR.

FIJI, soutenu par le G-77/CHINE et les PEID du PACIFIQUE, a noté la possibilité qu'offrent les EMR de réduire sa dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles et de réduire ses émissions de carbone. Le représentant a mis l'accent sur les coûts initiaux élevés du développement de nouvelles énergies renouvelables marines.

Le JAPON a déclaré que les pays doivent coopérer pour mobiliser les marchés, les technologies et le financement par le biais de mécanismes publics et privés afin de promouvoir un modèle de croissance à faibles émissions de carbone. La représentante a détaillé les travaux de l'IRENA sur les énergies renouvelables et les 13.2 milliards de dollars des États-Unis que le Japon a octroyé pour l'accélération du financement des projets liés aux énergies renouvelables.

MONACO a souligné que l'absence de législation ne devrait pas décourager les États de développer des technologies relatives aux EMR et a donné des exemples de manières dont les EMR ont été utilisées dans le pays.

Les États-Unis ont noté que les EMR offrent des perspectives aux régions isolées et aux PEID, et ont donné des exemples de soutien fédéral pour la recherche et le développement sur les EMR.

Le FORUM DES ÎLES DU PACIFIQUE, LE VIET NAM et l'ARGENTINE ont mis en exergue la nécessité d'un transfert de technologies aux pays en développement. Les PHILIPPINES ont souligné l'importance d'un accent mis sur la justice distributive concernant les ressources et la distribution des avantages et des obligations.

Le MAROC a souligné l'importance: de l'accès à l'énergie pour tous; du renforcement des capacités et du transfert des technologies; et de la coopération en matière de partage des coûts et avantages des énergies renouvelables.

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MÉDITERRANÉE a mis l'accent sur ses activités liées aux énergies renouvelables, notant le besoin d'un cadre réglementaire pour les investissements publics et privés.

TRINITE-ET-TOBAGO a souligné la nécessité d'élargir la recherche sur les EMR, mettant l'accent sur le fait que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est le cadre juridique à utiliser pour les énergies renouvelables.

Rappelant le rapport du Secrétaire général (A/67/79), le BRÉSIL a noté les possibles impacts environnementaux des EMR, tels que: la réduction de la vitesse des courants; la modification des habitats benthiques; le bruit; et les interférences avec les zones d'alimentation de diverses espèces.

L'UICN a mis l'accent sur les avantages des EMR mais a fait observer que les effets des EMR doivent être évalués. Le représentant a souligné l'importance d'instruments tels que: les Évaluations environnementales stratégiques (EES); les Évaluations d'impact environnemental (EIE); la Gestion fondée sur l'écosystème (GFE); l'Aménagement de l'espace marin (AEM); les zones d'importance écologique ou biologique; et les Aires marines protégées (AMP).

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE) a noté que ses programmes sur les énergies renouvelables portent principalement sur les sources terrestres et a exprimé son soutien au transfert de technologies relatives aux énergies marines renouvelables. La représentante a mis l'accent sur l'expérience du PNUE en matière d'EIE, d'EES, d'AEM et d'AMP.

OCEAN CARE et LA COALITION INTERNATIONALE CONTRE LE BRUIT DANS LES OcéANS ont reconnu la nécessité d'évoluer vers une "économie bleue", mais ils ont déclaré que des recherches plus approfondies sont nécessaires afin de s'assurer que les impacts des EMR sur la vie marine sont minimisés.

GROUPE DE DISCUSSION

LES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES: TYPES, UTILISATIONS ET RÔLE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE:

Présentations: Alain Piquemal, Université de Nice Sophia Antipolis, a présenté un aperçu des cadres actuels de mise en œuvre des EMR. Il a noté la nécessité d'instruments juridiques, économiques et financiers pour garantir un investissement dans les projets d'EMR orientés vers le développement durable et garantir leur mise en œuvre, soulignant l'importance de l'investissement public-privé. Il a déclaré que les EMR ont un intérêt stratégique parce qu'elles: sont plus propres pour l'environnement; permettent aux États d'élargir leur palette énergétique; promeuvent la recherche et le développement; attirent les investisseurs; et généreront de nouveaux emplois. Décrivant un certain nombre de projets en développement dans le monde, il a mis l'accent sur le besoin de coordination administrative et scientifique. Piquemal a conclu que bien que les EMR représentent une petite partie des énergies renouvelables, les océans couvrent 70% du monde et sont importants dans cette nouvelle ère de production énergétique.

John Huckerby, Accord de mise en œuvre de systèmes d'énergie océanique (SEO) de l'Agence internationale de l'énergie, a noté que les ressources énergétiques marines sont très répandues et situées à proximité d'un tiers de la population mondiale, et que, du fait de leur haute densité énergétique, elles sont peu demandées d'espace. Il a souligné que les technologies des EMR sont encore jeunes et que les coûts unitaires de l'électricité générée façonneront leur développement futur, ajoutant que les impacts environnementaux sont limités, en particulier pour les énergies marémotrices et houlomotrices. Il a également donné un aperçu de plusieurs technologies liées à la houle, aux courants, à la conversion de l'énergie thermique des océans, à l'énergie osmotique et à des systèmes hybrides.

Jay Batongbacal, Université des Philippines, a examiné les implications des EMR pour la justice distributive et sociale dans le contexte du développement durable. Soulignant que la justice distributive est au centre du développement durable, il a noté que le débat sur les EMR a porté sur l'innovation technologique plutôt que sur la distribution des avantages et les impacts sociaux de ces technologies. Il a proposé l'examen des questions suivantes sur les EMR: l'accès; la distribution des avantages et des obligations; et la reconnaissance du fait que les peuples peuvent être affectés, et que leurs voix doivent être entendues. Il a souligné que les EMR devraient faire l'objet d'un examen réglementaire rigoureux de leurs possibles impacts sociaux, et a suggéré l'adoption d'instruments politiques, tels que l'examen stratégique des EMR.

Discussion: En réponse au BRÉSIL, Batongbacal et Huckerby ont soutenu l'extension de la portée et de la juridiction de l'Autorité internationale des fonds marins au-delà de l'attention actuelle centrée sur l'extraction minière pour couvrir également les ressources bio-dérivées. Au sujet d'une question sur le plus vieux barrage marémoteur du monde, La Rance, Piquemal et Huckerby ont confirmé que les impacts environnementaux sur les poissons et les oiseaux avaient été minimes.

En réponse aux questions du Danemark, au nom de l'UE, sur le transfert des technologies pour la conversion de l'énergie thermique des océans, en particulier vers les pays tropicaux, Huckerby a déclaré que le rythme de développement s'accélérait mais qu'il n'y a actuellement presque aucune activité, hormis à l'échelle de pilotes. Il a ajouté que l'IRENA est un organisme relativement récent qui n'a à ce jour qu'un engagement limité dans le domaine des EMR. En réponse à la question de l'UE concernant les exemples de pratiques exemplaires, Batongbacal a fait référence à la Réglementation de l'énergie 1-94 des Philippines, qui distribue directement aux communautés locales un pourcentage des royalties provenant de la production énergétique.

En réponse à la question de MONACO sur le volet juridique, Piquemal a félicité Monaco pour son Code de la mer, qui intègre toutes les questions marines, et pour son Conseil gouvernemental de la mer, qui joue un rôle consultatif important.

En réponse au Royaume-Uni, Piquemal a proposé deux politiques d'investissements possibles pour les EMR: fixer des prix plus élevés pour l'électricité produite en mer que pour l'énergie produite à terre, et soutenir la recherche et le développement. Huckerby a fait référence à une brochure récente sur les SEO intitulée "Une vision internationale pour les énergies océaniques" pour plus de précisions sur les politiques d'investissement pertinentes, et a félicité le Royaume-Uni pour ses politiques détaillées sur les énergies océaniques.

À la question de l'UICN sur l'entretien et l'enlèvement des installations dédiées aux EMR, Huckerby et Piquemal ont indiqué que les permis sont souvent octroyés sous réserve que l'installation soit retirée après utilisation, tandis que Batongbacal a annoncé qu'étant donné l'actuel manque de normes, les gouvernements sont susceptibles de modifier et d'utiliser les normes existantes sur les installations en mer de l'Organisation maritime internationale.

DANS LES COULOIRS

La treizième réunion du Processus consultatif s'est ouverte au même moment que la troisième série de négociations 'informelles-informelles' sur l'avant-projet de document final de Rio+20. L'ombre des négociations de Rio+20 a été immédiatement visible. Quelques délégués ont mentionné qu'ils exerceraient une double fonction: suivre les discussions du Processus consultatif mais assister aux négociations 'informelles-informelles' lorsque les questions liées aux océans seraient soulevées. Compte tenu de l'attention accordée au programme des océans à la PCO-12, dans le contexte de Rio+20, cette double attention semble opportune. En outre, tandis que plusieurs participants considéraient le thème de cette année – les EMR – "comme ne prêtant pas à la controverse," il s'est déjà montré utile en permettant des discussions à la fois productives et non politisées sur une question importante concernant les océans et devrait permettre le bon déroulement de la semaine au moment où une énergie plus grande est dirigée vers Rio+20. Néanmoins, la préparation de l'examen à venir de la PCO par l'Assemblée générale et la tâche de définir des thèmes pour examen futur offrent la possibilité de discussions plus actives.

LES FAITS MARQUANTS DE LA PCO-13: MERCREDI, 30 MAI 2012

Mercredi, 30 mai 2012, le Processus consultatif s'est poursuivi, les groupes de discussion du matin et de l'après-midi examinant le thème des énergies marines renouvelables (EMR). Le matin, les délégués ont entendu des présentations détaillant les projets et travaux en cours ou prévus sur les énergies marines renouvelables aux niveaux mondial et régional. L'après-midi, les panélistes ont abordé les possibilités et les défis présentés par le développement des EMR, notamment pour la coopération et la coordination.

GROUPE DE DISCUSSION

PROJETS ET TRAVAUX EN COURS OU PRÉVUS SUR LES ÉNERGIES MARINE RENOUVELABLES AUX NIVEAUX MONDIAL ET RÉGIONAL: Présentations:

Arjon Suddhoo, Conseil mauricien de la recherche, a abordé les implications des EMR pour les petites îles, se concentrant sur Maurice comme étude de cas. Il a expliqué que Maurice possède une zone économique exclusive totalisant 2,4 million de km carrés, ce qui représente 1100 fois sa superficie. Il a déclaré que Maurice développe une vision amalgamée aux océans, qui perçoit le pays comme un "État océanique", et il évalué le potentiel d'une approche groupée des EMR qui pourrait signifier que Maurice générera 80% de sa demande énergétique à partir d'EMR d'ici 2020. Il a déclaré que les énergies renouvelables terrestres ne porteraient la contribution des énergies renouvelables qu'à 28% d'ici 2020.

Masahiro Matsuura, Université de Tokyo, a décrit les lents progrès du Japon vers une utilisation répandue des EMR, citant l'opposition des communautés de pêcheurs. Il a expliqué que l'expansion de turbines installées en mer doit remplir des conditions réglementaires, culturelles, politiques et environnementales, soulignant la nécessité de la participation des principales parties prenantes dans le développement futur des EMR. Notant que les structures et contraintes réglementaires relatives aux EMR sont propres à chaque pays, il a encouragé à la précaution lors de la tentative de création d'un instrument réglementaire mondial, soulignant le besoin de partage de l'information et de collaboration.

Omar bin Yaakob, Université technologique de Malaisie, a examiné les initiatives liées aux EMR en Malaisie en en Asie du Sud-Est. Il a déclaré que le développement des EMR dans la région a porté sur des prototypes à petite échelle des différents dispositifs, puisque la vitesse des courants océaniques, le marnage, et la hauteur de la houle sont globalement faibles. Au sujet des défis, Yaakob a souligné: le manque de cadres politiques et institutionnels solides qui protègent l'environnement marin des impacts des EMR; les faibles niveaux de développement technologique; les activités de recherche et de développement non viables; et une exploitation entrant en conflit avec d'autres activités marines. Afin d'encourager le développement des EMR, il a souligné le besoin d'expertise technologique et d'aide financière émanant des pays développés.

Segen Estefen, Université fédérale de Rio de Janeiro, a présenté les segments relatifs aux océans du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) intitulé "Les sources d'énergie renouvelable et l'atténuation des changements climatiques", portant sur: les technologies; l'évolution du marché; les coûts; les ressources potentielles; la réduction des émissions; et le déploiement. Concernant les EMR, il a souligné: que bien qu'actuellement jeunes, les technologies peuvent progresser rapidement et leur potentiel technologique dépasse les besoins énergétiques; que les impacts environnementaux sont faibles; et qu'un déploiement réussi peut réduire les coûts. Il a également abordé le potentiel en matière d'EMR et les projets de recherche du Brésil.

Discussions: En réponse au BRÉSIL, Matsuura a expliqué que les impacts paysagers des technologies éoliennes installées en mer ont suscité une controverse dans le cadre du Projet éolien américain de Cap Cod, au sujet de la perte de la vue sur le coucher de soleil. Yaakob a expliqué que les EMR situées au-delà des limites de la juridiction nationale offrent de grandes possibilités mais qu'un régime international de contrôle et de réglementation est requis. Estefen a déclaré que lors de l'exploitation de la conversion de l'énergie thermique des océans (CETO), les impacts environnementaux peuvent être minimisés en utilisant une technologie en circuit fermé.

En réponse au Danemark, au sujet de la demande de précisions de l'UE concernant les candidats éligibles pour le développement d'EMR, Suddhoo a expliqué que Maurice n'a pas de modèle d'entreprise précis mais envisage des activités menées en coopération entre le gouvernement, le secteur privé et les parties prenantes des communautés. En réponse à la question de l'UE sur le renforcement de la recherche et du développement, Yaakob a expliqué que les points communs parmi les pays d'Asie du Sud-Est et les Petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique soutiennent l'attention portée aux technologies de CETO et aux technologies marines et marémotrices. En réponse à la question de l'UE sur les synergies réalisées avec les industries pétrolière et gazière, Estefen a expliqué qu'au Brésil les installations pour l'expérimentation sur les dispositifs relatifs aux EMR ont été à l'origine construites pour ces industries. Yaakob a ajouté que les dispositifs pour les EMR nécessitent des plateformes, et pourraient s'appuyer sur les expériences de développement des plateformes pétrolières et gazières.

En réponse à la question du VENEZUELA sur la réglementation des activités liées aux EMR, Estefen a déclaré que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est le forum approprié. Yaakob a déclaré que les règlements élaborés à partir de ceux de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) pourraient s'appliquer, ajoutant que de possibles réglementations transfrontières sont également nécessaires lorsque les EMR sont situées près des frontières nationales. Matsuura a ajouté que dans certains pays de nombreux réglementations existent déjà. SINGAPOUR a soulevé la question de l'impact des dispositifs pour les EMR sur les droits

de passage de la navigation. Matsuura et Suddhoo ont répondu que la coordination et les compromis interinstitutionnels seraient nécessaires.

En réponse à la question de TRINITÉ-ET-TOBAGO sur la manière dont les PEID peuvent s'adapter aux défis présentés par le développement des EMR, Suddhoo a souligné l'importance de l'engagement politique.

La NOUVELLE-ZELANDE et le ROYAUME-UNI ont présenté des exemples de leurs réussites en matière d'EMR, citant respectivement le Fonds pour le déploiement des énergies marines de 8 millions de dollars néo-zélandais et la Turbine marémotrice SeaGen. La THAILANDE a exprimé sa volonté de partager les pratiques exemplaires afin d'encourager la coopération et le transfert de technologies.

POSSIBILITÉS ET DÉFIS PRÉSENTÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES, NOTAMMENT POUR LA COOPÉRATION ET LA COORDINATION:

Présentations: Vanessa E.H. Stewart, Soltage LLC, s'est appuyée sur l'histoire des industries solaire et éolienne pour aborder les conditions nécessaires à la création d'un environnement stable pour l'investissement dans les EMR. Elle a examiné un certain nombre de risques auxquels est confronté le développement du marché des EMR: les risques liés à l'évaluation des sites et à l'accès, notamment les conditions d'autorisation et d'évaluation environnementale; le calendrier et les coûts de transmission, qui incluent les défis soulevés par la liaison entre les sources d'EMR isolées et les réseaux électriques existants; le coût incertain des équipements; les données limitées sur la production et la performance opérationnelles; les flux de revenus opérationnels instables et incertains; et la solvabilité des opérateurs.

Martin J. Attrill, Université de Plymouth, a présenté des travaux de recherche montrant les impacts négatifs minimes sur les populations d'organismes que provoquent le bruit de l'exploitation, les collisions et le rayonnement électromagnétique causés par certaines EMR. Il a déclaré que la présence de structures physiques, bien qu'elles modifient l'habitat, peuvent avoir des avantages positifs, notamment en offrant: un nouvel habitat pour la colonisation et l'accroissement des populations de poissons; une protection face aux autres activités maritimes, créant de facto des aires marines protégées; des possibilités de co-occupation, notamment par l'aquaculture et les parcs éoliens. Il a achevé en déclarant que les impacts des grands projets d'EMR demeurent incertains.

Dengwen Xia, Centre national pour la technologie marine, a présenté les évolutions dans le secteur chinois des EMR. Concernant les politiques, il a présenté les travaux menés par l'Administration d'État dans l'exploration des ressources en EMR et la gestion des technologies, à la fois pour les dispositifs existants et expérimentaux. Concernant les opportunités, il a fait référence aux financements reçus pour la promotion des politiques en matière d'EMR et la participation des institutions publiques, des universités et des sociétés. Concernant les défis, il a mentionné le financement limité, les impacts environnementaux des EMR, et les conflits entre usagers de la mer. Il a conclu en suggérant que les Nations Unies sont le forum approprié pour un cadre de coordination mondial.

Joseph Williams, Programme de l'énergie du Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a présenté les possibilités et les défis présentés par le développement des EMR dans les Caraïbes. Il a noté que la plupart des pays caribéens sont dépendants des importations de pétrole, Trinité-et-Tobago étant le seul exportateur de ressources énergétiques. Il a abordé les défis énergétiques de la CARICOM, notamment: la sécurité, due à la dépendance excessive à l'égard des importations de pétrole; la durabilité; la pauvreté énergétique; et les taxes énergétiques élevées. Williams a noté que les EMR ont un potentiel important dans la région mais que les progrès ont été modestes. Il a abordé les possibilités, telles que la coopération avec les pays industrialisés et le codéveloppement plutôt que le transfert de technologies, et a abordé les défis, notamment le conflit possible avec les objectifs de promotion du tourisme et les faibles cadres juridiques et réglementaires. Concernant la voie à suivre, il a cité la Feuille de route et la stratégie caribéennes sur l'énergie durable (C-SERMS) comme une opportunité pour poursuivre les progrès.

En réponse à la question du BRÉSIL concernant la disponibilité d'un répertoire mondial d'Évaluations d'impact environnemental (EIE), Stewart a mentionné que dans le cadre de la loi des États-Unis sur les politiques nationales en matière

d'environnement, toutes les EIE sont disponibles sur les sites internet de l'Agence pour la protection de l'environnement et des administrations locales, tandis que Attrill a déclaré qu'au Royaume-Uni, la majorité des EIE sont conduites par des entreprises privées et sont considérées comme commercialement sensibles. SINGAPOUR a ajouté que les EIE devraient inclure les impacts sur la navigation des navires, en particulier concernant les risques de changement dans la vitesse des courants autour des dispositifs pour les EMR.

En réponse à l'UE, Stewart a noté les possibilités de différenciation des tarifs de subventionnement selon les stades de développement des technologies, et la participation des pays aux évaluations pour l'identification des sites visant à réduire le risque pour les investisseurs. Williams a répondu que la C-SERMS inclut la possibilité d'utiliser des instruments tels que le Fonds vert pour le climat, tout en mentionnant également que ces travaux sont en cours. La NOUVELLE-ZELANDE a déclaré que les technologies n'étant pas commercialement viables devraient être développées par des pays qui peuvent en assumer les risques et a applaudi la vision à long-terme adoptée par les pays caribéens.

En réponse à OCEAN CARE et à la COALITION INTERNATIONALE CONTRE LE BRUIT DANS LES OcéANS, Attrill a indiqué qu'une approche équilibrée entre les avantages et les inconvénients de tous les impacts écologiques, sociaux et économiques devrait être adoptée concernant les effets cumulatifs du bruit supplémentaire causé par les projets d'EMR de grande envergure et les grosses turbines sous-marines situées dans des zones de migration.

En réponse au Royaume-Uni à propos des défis auxquels les promoteurs d'EMR sont confrontés, Stewart a déclaré que les politiques séparant le développement des risques technologiques sont plus à même d'identifier les technologies prometteuses et d'éliminer les technologies faibles uniquement considérées comme fructueuses en raison de certains facteurs, tels que les ressources disponibles ou des évaluations de site et des approbations de projets réussis.

En réponse à l'UICN, Attrill a déclaré que l'eau amenée par les projets sur le gradient thermique devrait être déversée à la surface afin de limiter la prolifération d'espèces envahissantes.

DANS LES COULOIRS

Tandis que le PCO poursuivait les discussions de groupe sur divers aspects des EMR, les délégués ont continué à partager leur attention entre ces discussions et les négociations "informelles-informelles" de Rio+20. Selon un délégué, bien que le thème de cette année soit extrêmement pertinent, les attentes de résultats ne sont pas très grandes. Bien que le thème soit prétendument "non controversé," des questions difficiles, telles que les possibles lacunes réglementaires pour la gestion des EMR et la possibilité d'une extension du mandat de l'AIFM afin de réglementer l'exploitation des ressources bio-dérivées, couvent sous la surface et pourraient émerger plus tard dans la semaine. En outre, un délégué a noté que les thèmes controversés sur la mise en oeuvre d'un accord sur la biodiversité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (BADJN) et la fertilisation des océans sont deux points de discordance majeurs sur le programme des océans dans les négociations "informelles-informelles". Compte tenu de leur importance, ces questions pourraient faire plus que simplement diviser l'attention des délégués cette semaine. L'éventualité et la forme de leur apparition refléteront les discussions persistentes à propos du rôle du PCO: doit-il rester, ainsi qu'un délégué le présente, "un processus apolitique visant à informer les délégués des questions marines émergentes et complexes," ou doit-il s'attaquer aux questions centrales complexes telles que la BADJN? Il est possible que les délégués se tournent vers ces préoccupations dans les derniers jours de la PCO-13, ou, si ce n'est alors, lorsqu'ils se prépareront à évaluer le PCO à la 66ème session de l'Assemblée générale.

LES FAITS MARQUANTS DE LA PCO-13: JEUDI 31 MAI 2012

Jeudi, le Processus consultatif s'est réuni le matin en session plénière afin d'aborder: un échange de vues général sur les énergies marines renouvelables (EMR); la coopération et la coordination interinstitutionnelles; le processus de sélection des thèmes et des conférenciers afin de faciliter les travaux de l'Assemblée générale; et les questions qui pourraient bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer. La session plénière s'est achevée à 11h36 afin de laisser du temps pour la préparation de la synthèse des coprésidents, qui sera disponible à 10h jeudi 1er juin 2012.

SEANCE PLENIERE

ÉCHANGE DE VUES GÉNÉRAL SUR LES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES: Le coprésident, l'amb. Milan Jaya Meetarbhan (Maurice) a ouvert la seconde session plénière afin de poursuivre les discussions sur un échange de vues général sur les EMR.

La NORVÈGE a présenté deux projets d'EMR: l'électricité issue d'éoliennes flottantes en mer, en particulier un nouveau projet de Statoil qui génère actuellement 15 mégawatts d'électricité; et la culture industrielle de varech, qui est prometteuse comme matière première pour la bioénergie et comme élément de contribution à la séquestration du carbone.

Le MEXIQUE a souligné le besoin de cadres nationaux pour les EMR qui s'alignent sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et comprennent: des objectifs de déploiement;

la participation des parties prenantes; des projets pilotes; des évaluations d'impact environnemental visant à minimiser les effets négatifs sur l'environnement; et des fonds d'affectation spéciale pour favoriser les technologies dans ces domaines.

L'INSTITUT INTERNATIONAL DE L'OCÉAN a présenté un nouveau programme de maîtrise visant à améliorer la formation pour l'exploitation durable des océans, et une nouvelle plateforme interactive de cartographie des océans sur internet, qui comporte des considérations pour les EMR.

COOPÉRATION ET COORDINATION

INTERINSTITUTIONNELLES: Andrew Hudson, ONU-Océans, a présenté une mise à jour des activités de l'ONU-Océans, notant que sa dixième réunion se tiendrait le 11 août 2012, en République de Corée. Il a également souligné, entre autres, que l'évaluation en cours de l'ONU-Océans par le Corps commun d'inspection des Nations Unies serait présentée à la 67ème session de l'Assemblée générale, et qu'il est attendu qu'un nouveau mandat pour l'ONU-Océans émane de cette évaluation.

En réponse à la question de la CHINE sur le mécanisme de travail de l'ONU-Océans, Hudson a clarifié que l'ONU-Océans n'est pas un organisme ni une institution mais uniquement un mécanisme de coordination. En réponse à la question du BRÉSIL sur la participation des États aux délibérations de l'ONU-Océans, il a noté le rôle du PCO à cet effet, soulignant que la participation spécifique des États dépasse le mandat de l'ONU-Océans. En réponse à la question de l'ARGENTINE sur le fait d'assurer la cohérence au sein du système des Nations Unies, il a mentionné le mandat de l'ONU-Océans,

qui requiert que l'ONU-Océans aligne ses travaux sur les volontés de l'Assemblée générale et d'autres processus et résultats, tels qu'Action 21 et les objectifs du Millénaire pour le développement.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES THÈMES ET DES CONFÉRENCIERS AFIN DE FACILITER LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: Le coprésident Meetarbhan a rappelé la recommandation de l'Assemblée générale au paragraphe 228 de la résolution 66/231 stipulant que le Processus consultatif conçoive un processus transparent, objectif et participatif pour la sélection des thèmes et des conférenciers.

L'ARGENTINE a félicité les coprésidents pour leur tentative d'amélioration des méthodes de sélection et d'approbation des thèmes. La représentante a vivement recommandé que les thèmes soient présentés plus tôt afin d'améliorer leur compréhension par les délégations avant qu'ils ne soient adoptés, et pour éviter l'adoption trop hâtive de thèmes, comme cela est arrivé au cours des années précédentes. Elle a également souligné, comme déjà suggéré par le passé, que les thèmes devraient être choisis sous l'angle du développement durable.

QUESTIONS QUI POURRAIENT BÉNÉFICIER D'UNE ATTENTION DANS LES TRAVAUX FUTURS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LES OCÉANS ET LE DROIT DE LA MER: Le coprésident Meetarbhan a fait référence à la liste composite simplifiée élaborée par les coprésidents sur la base de la partie C des rapports sur les travaux du Processus consultatif à ses quatrième à douzième réunions, et a déclaré que les coprésidents informeraient les délégués des autres thèmes qui seront proposés au cours de cette réunion.

Le BRÉSIL a suggéré, sans préjudice de tout autre élément et compte tenu de l'examen de l'efficacité et de l'utilité du Processus consultatif à venir lors de la 67^{ème} session de l'Assemblée générale, que la PCO-14 examine les résultats de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (CNUDD ou Rio+20). La représentante a ajouté que le thème pourrait en particulier porter sur la manière dont ces résultats affecteront ou bénéficieront à la coopération et à la coordination interinstitutionnelles concernant les éléments qui relevaient de la CNUDD.

Le Danemark, au nom de l'UE, a proposé, sans préjudice de tout autre élément et compte tenu de l'examen de l'Assemblée générale, le thème des changements climatiques et des océans, en particulier en ce qui concerne la sécurité et la survie des nations et des îles de basse altitude.

DANS LES COULOIRS

Après un bref échange de vues le matin, la discussion sur les EMR a été abandonnée et les délégués ont rapidement avancé sur les points restants de l'ordre du jour. Cependant, après la réunion, certains délégués ont mentionné que bien que les coprésidents aient été félicités pour leur choix équilibré de conférenciers originaires de pays en développement et de pays développés, les thèmes des présentations eux-mêmes ont plus servi d'«exercice de promotion», d'après un participant, que de perspective globale sur les possibles incidences positives et négatives des EMR. Le soutien général apparent des délégués à un renouvellement du mandat du PCO au cours de la discussion sur les thèmes futurs a été jugé par certains comme un signe que le PCO est susceptible de continuer à exister. Toutefois, bien qu'incontesté au cours de la réunion, le retour du thème de Rio+20 lors de la PCO-14 et l'importance des résultats de la conférence pour les océans ont semblé prendre certains délégués par surprise et n'ont pas été accueillis avec un enthousiasme unanime. Un délégué a noté que Rio+20 avait déjà été le point central de la PCO-12, que la conférence a divisé l'attention des participants à la PCO-13, et qu'une attention centrée sur elle à la PCO-14 ne serait pas tournée vers l'avenir. D'autres avaient un point de vue différent. Un délégué a regretté la faiblesse de la section sur les océans dans le texte de négociation actuel de Rio+20. Un autre a appuyé cette déclaration, exposant les aspects positifs pouvant émaner de l'utilisation de la PCO-14 comme forum d'évaluation de la manière dont les résultats de Rio+20, susceptibles d'être généraux, peuvent centrer les discussions et faire réellement progresser le programme de conservation marine.

COMPTE-RENDU DE LA TREIZIÈME RÉUNION DU PROCESSUS CONSULTATIF OFFICIEUX OUVERT À TOUS SUR LES OCÉANS ET LE DROIT DE LA MER: 29 MAI - 1ER JUIN 2012

La treizième réunion du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (Processus consultatif ou PCO-13) s'est tenue du 29 mai au 1er juin 2012, au siège des Nations Unies à New York. La réunion a rassemblé des représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et d'institutions universitaires pour examiner le thème de cette année: les énergies marines renouvelables (EMR).

Les délégués se sont réunis en sessions plénières tout au long de la semaine afin d'aborder: les vues sur les EMR; la coopération et la coordination interinstitutionnelles; le processus de sélection des thèmes et des conférenciers afin de faciliter les travaux de l'Assemblée générale; les questions qui pourraient bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer; et le résultat de la réunion. En outre, trois tables rondes ont été tenues afin d'examiner: les EMR: types, utilisations et rôle dans le développement durable; les projets et travaux en cours ou prévus sur les énergies marines renouvelables aux niveaux mondial et régional; et les possibilités et les défis présentés par le développement des EMR, notamment pour la coopération et la coordination.

Les coprésidents, l'Ambassadeur Don MacKay (Nouvelle-Zélande) et l'Ambassadeur Milan Jaya Meetarbhan (Maurice), ont distribué une synthèse des discussions le vendredi matin. Après que les paragraphes du compte-rendu ont été examinés et que les délégués ont reçu une mise à jour sur le Fonds d'affectation spéciale volontaire et les activités ayant lieu pour la commémoration du 30ème anniversaire de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), le coprésident MacKay a déclaré la réunion close à 12h32.

BREF HISTORIQUE DU DROIT DE LA MER ET DU PROCESSUS CONSULTATIF

Le 1er novembre 1967, l'Ambassadeur de Malte auprès des Nations Unies, Arvid Pardo, a demandé à toutes les nations du monde de reconnaître un conflit imminent qui pourrait dévaster

les océans. Dans un discours adressé à l'Assemblée générale, il a appelé à « un régime international efficace sur les fonds marins et le plancher océanique situés au-delà des limites clairement définies de la juridiction nationale ». Le discours a mis en mouvement un processus qui a duré 15 ans et a vu la création du Comité des Nations Unies sur les fonds marins, la signature d'un traité interdisant l'utilisation d'armes nucléaires à partir des fonds marins, l'adoption, par l'Assemblée générale, d'une déclaration stipulant que toutes les ressources des fonds marins situés au-delà des limites de la juridiction nationale sont le « patrimoine commun de l'humanité », et la tenue de la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain. Ce sont là quelques-uns des facteurs qui ont conduit à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer au cours de laquelle la CNUDM a été adoptée.

CNUDM: Ouverte à la signature le 10 décembre 1982, à Montego Bay, en Jamaïque, lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, la CNUDM énonce les droits et obligations des États relatifs à l'exploitation des océans et de leurs ressources et à la protection des milieux marins et côtiers. La CNUDM est entrée en vigueur le 16 novembre 1994 et a été complétée par l'Accord de 1994 relatif à l'exploitation minière des fonds marins et par l'Accord de 1995 aux fins

DANS CE NUMÉRO

Bref historique du droit de la mer et du processus consultatif	1
Compte-rendu de la PCO-13	2
Groupes de discussion	3
Séance plénière	4
Examen du résultat de la réunion	5
Plénière de clôture	6
Brève analyse de la PCO-13	6
Réunions à venir	8
Glossaire	10

de l'application des dispositions de la CNUDM relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs.

RÉSOLUTION 54/33 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

Le 24 novembre 1999, l'Assemblée générale a adopté la résolution 54/33 concernant les résultats de l'examen entrepris par la Commission des Nations Unies sur le développement durable à sa septième session sur le thème « Les océans et les mers ». Dans cette résolution, l'Assemblée générale a mis en place un Processus consultatif officieux ouvert à tous pour faciliter l'examen annuel des évolutions survenues dans les affaires maritimes. L'Assemblée générale a décidé que le Processus consultatif se réunirait à New York, examinerait le rapport annuel du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, et suggérerait les thèmes particuliers devant être examinés par l'Assemblée générale, en mettant l'accent sur l'identification des domaines où la coordination et la coopération intergouvernementales et interinstitutionnelles devraient être renforcées. La résolution a en outre établi le cadre dans lequel les réunions du Processus consultatif seraient organisées, et a décidé que l'Assemblée générale examinerait l'efficacité et l'utilité du Processus consultatif à sa 57^{ème} session.

PCO-1 à 3: Les trois premières réunions du Processus consultatif ont identifié les thèmes à suggérer et les éléments à proposer à l'Assemblée générale, et ont mis en exergue les questions qui pourraient bénéficier d'une attention dans ses travaux futurs. La première réunion du Processus consultatif (30 mai-2 juin 2000) a tenu des tables rondes sur le secteur des pêches et sur les effets de la pollution et de la dégradation du milieu marin. La deuxième réunion (7-11 mai 2001) a porté sur les sciences et technologies marines et sur la coordination et la coopération dans la lutte contre la piraterie et les vols armés en mer. La troisième réunion (8-15 avril 2002) a tenu des tables rondes sur la protection et la préservation du milieu marin, sur le renforcement des capacités, sur la coopération et la coordination régionales et sur la gestion intégrée des océans.

RÉSOLUTION 57/141 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

Le 12 décembre 2002, la 57^{ème} session de l'Assemblée générale a adopté la résolution 57/141 sur « Les océans et le droit de la mer ». L'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le travail accompli par le Processus consultatif, l'a prorogé pour une période supplémentaire de trois ans et a décidé d'examiner l'efficacité et l'utilité du Processus consultatif à sa 60^{ème} session.

PCO-4 et 5: La quatrième réunion du Processus consultatif (2-6 juin 2003) a adopté des recommandations sur la sécurité de la navigation, la protection des écosystèmes marins vulnérables, et la coopération et la coordination dans le domaine des questions marines. La cinquième réunion (7-11 juin 2004) a adopté des recommandations sur les nouvelles exploitations durables des océans, notamment la conservation et la gestion de la diversité biologique des fonds marins dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

PCO-6: La sixième réunion du Processus consultatif (6-10 juin 2005) a adopté des recommandations sur les pêches et leur contribution au développement durable, et a examiné la question des débris marins.

PCO-7: La septième réunion (12-16 juin 2006) a permis une meilleure compréhension de la gestion fondée sur les écosystèmes, et a adopté des recommandations sur les approches écosystémiques et les océans.

PCO-8: La huitième réunion (25-29 juin 2007) a abordé des questions liées aux ressources génétiques marines. Les délégués ne sont pas parvenus à s'entendre sur les principaux libellés se référant au régime juridique pertinent pour les ressources génétiques marines des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale; par conséquent, aucune recommandation n'a été adoptée. Toutefois, le rapport de synthèse des coprésidents a été transmis à l'Assemblée générale pour examen.

PCO-9: La neuvième réunion (23-27 juin 2008) a adopté des recommandations sur le besoin de sécurité et de sûreté maritimes pour la promotion des piliers économique, social et environnemental du développement durable.

PCO-10: La dixième réunion (17-19 juin 2009) a présenté un rapport de synthèse des coprésidents, collationnant les conclusions des discussions sur la mise en œuvre des résultats du Processus consultatif, y compris un examen des réalisations et des lacunes survenues au cours des neuf premières années, rapport qui a été transmis à l'Assemblée générale pour examen.

PCO-11: Le résultat de la onzième réunion (21-25 juin 2010) a été une synthèse des discussions, produite par les coprésidents et incluant: le renforcement des capacités pour les sciences marines; la coopération et la coordination interinstitutionnelles; les questions qui pourraient bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée générale sur les affaires maritimes et le droit de la mer; et le processus de sélection des thèmes et des conférenciers afin de faciliter les travaux de l'Assemblée générale.

PCO-12: Le résultat de la douzième réunion (20-24 juin 2011) a été une synthèse des discussions, produite par les coprésidents et incluant: le développement durable, les océans et le droit de la mer; un aperçu des progrès accomplis et des lacunes subsistant dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets sur le développement durable relatifs aux océans et aux mers; les défis nouveaux et émergents pour le développement durable et l'exploitation des océans et des mers; la voie menant à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio+20) et au-delà; la coopération et la coordination interinstitutionnelles; le processus de sélection des thèmes et des conférenciers à examiner par l'Assemblée générale; et les questions qui pourraient bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer. La synthèse des coprésidents a été transmise à l'Assemblée générale pour examen.

COMPTE-RENDU DE LA PCO-13

Le coprésident, l'Amb. Milan Jaya Meetarbhan a ouvert la PCO-13 mardi 29 mai, notant que le thème de cette année fait partie d'un débat plus large sur le développement durable. Il a souligné la demande croissante en énergie et le besoin de sources d'énergie plus durables, rappelant que cette année a été déclarée l'Année internationale de l'Énergie durable pour tous.

Le coprésident, l'Amb. Don MacKay a mis en exergue les défis relatifs: aux coûts, au cadre juridique, au financement, et aux impacts environnementaux possibles des énergies

marines renouvelables. Il a souligné leur aptitude à contribuer aux défis énergétiques auxquels les petits États insulaires en développement (PEID) sont confrontés.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales Sha Zukang a rappelé les objectifs suivants de l'initiative Énergie durable pour tous: l'accès universel à l'énergie; le doublement de l'efficacité énergétique mondiale; et le doublement des sources d'énergies renouvelables mondiales, le tout d'ici 2030.

Mettant en exergue le fait que les océans abritent des réserves au potentiel inexploité, Stephen Mathias, Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, a souligné, au nom du Secrétaire général et de Patricia O'Brien, Sous-Secrétaire générale aux affaires juridiques et conseillère juridique, que la PCO-13 offre une occasion unique d'améliorer la sensibilisation aux EMR et d'identifier des domaines de coopération.

Le coprésident Meetarbhan a présenté l'ordre du jour provisoire annoté (A/AC.259/L.13), qui a été adopté.

GROUPES DE DISCUSSION

LES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES: TYPES, UTILISATIONS ET RÔLE DANS LE

DÉVELOPPEMENT DURABLE: Le mardi après-midi, Alain Piquemal, Université de Nice Sophia Antipolis, a présenté un aperçu des cadres actuels de mise en œuvre des EMR. John Huckerby, Accord de mise en œuvre des systèmes d'énergie océanique (SEO) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), a expliqué que les EMR sont très répandues et situées à proximité d'un tiers de la population mondiale, et qu'elles sont peu demandeuses d'espace du fait de leur haute densité énergétique. Jay Batongbacal, Université des Philippines, a examiné les implications des EMR pour la justice distributive et sociale dans le contexte du développement durable.

Au cours du débat qui a suivi, les délégués ont notamment abordé:

- l'extension de la portée et de la juridiction de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) au-delà de sa portée actuelle sur l'extraction minière pour couvrir également les ressources bio-dérivées;
- les impacts environnementaux du plus vieux barrage marémoteur du monde, sur la Rance, en France;
- le fait que le transfert des technologies pour la conversion de l'énergie thermique des océans (CETO), en particulier vers les pays tropicaux, s'accélère mais qu'il n'y a actuellement presque aucune activité, hormis à l'échelle expérimentale;
- l'engagement à ce jour limité de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) dans le domaine des EMR;
- l'engagement des Philippines auprès des communautés locales par le biais de leur Réglementation de l'énergie 1-94;
- les politiques d'investissement dans les EMR possibles; et
- la manière d'aborder l'entretien et l'enlèvement des installations dédiées aux EMR.

Une synthèse plus détaillée des présentations et du débat est disponible à l'adresse <http://www.iisd.ca/vol25/enb2585f.html>

PROJETS ET TRAVAUX EN COURS OU PRÉVUS SUR LES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

AUX NIVEAUX MONDIAL ET RÉGIONAL: Le mercredi matin, les participants se sont réunis pour cette deuxième table ronde. Arjoon Suddhoo, Conseil mauricien de la recherche,

s'est exprimé sur les implications des EMR pour les petites îles, se concentrant sur Maurice en tant qu'étude de cas. Masahiro Matsuura, Université de Tokyo, a décrit la lenteur des progrès du Japon vers une utilisation généralisée des EMR, citant l'opposition des communautés de pêcheurs comme l'une de ses raisons. Omar bin Yaakob, Université technologique de Malaisie, a brièvement présenté les initiatives liées aux EMR en Malaisie en en Asie du Sud-Est. Segen Estefen, Université fédérale de Rio de Janeiro, a présenté les segments relatifs aux océans du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat intitulé « Les sources d'énergie renouvelable et l'atténuation des changements climatiques ».

Le débat qui a suivi a traité:

- d'un régime international de contrôle et de réglementation des EMR dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale;
- de la perte de la vue sur les couchers de soleil en tant qu'impact des technologies éoliennes installées en mer sur le paysage;
- du potentiel des technologies en circuit fermé pour minimiser les impacts environnementaux de la CETO;
- de la proposition de Maurice de mener des activités pour le développement des EMR en coopération entre le gouvernement, le secteur privé et les parties prenantes des communautés;
- de la manière dont les points communs parmi les pays d'Asie du Sud-Est et les PEID du Pacifique peuvent contribuer au développement des technologies de CETO et aux technologies marines et marémotrices;
- des synergies entre les industries pétrolière et gazière et les EMR;
- du rôle de la CNUDM dans la réglementation des activités liées aux EMR;
- de la possibilité de reproduire les règlements élaborés à partir de l'AIFM;
- de l'impact des dispositifs pour les EMR sur les droits de passage de la navigation;
- de l'importance de l'engagement politique pour le développement des EMR dans les PEID; et
- des exemples de réussites avec les EMR au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande.

Une synthèse plus détaillée des présentations et du débat est disponible à l'adresse <http://www.iisd.ca/vol25/enb2586f.html>

POSSIBILITÉS ET DÉFIS PRÉSENTÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES MARINES

RENOUVELABLES, NOTAMMENT POUR LA COOPÉRATION ET LA COORDINATION:

Le mercredi après-midi, Vanessa E.H. Stewart, Soltage, LLC., s'est appuyée sur l'histoire des industries solaire et éolienne pour aborder les conditions nécessaires à la création d'un environnement stable pour l'investissement dans les EMR, en examinant les risques auxquels le développement des marchés d'EMR est confronté. Martin J. Attrill, Université de Plymouth, a présenté des travaux de recherche montrant les impacts négatifs minimes sur les populations d'organismes que provoquent le bruit de l'exploitation, les collisions et le rayonnement électromagnétique causés par certaines EMR, et a déclaré que la présence de structures physiques peut avoir des effets positifs. Dengwen Xia, Centre national pour la technologie marine, a donné un aperçu des évolutions politiques et techniques dans le secteur chinois

des EMR, en détaillant certaines possibilités, certains défis et des suggestions pour les travaux futurs. Joseph Williams, Secrétaire de la Communauté des Caraïbes, a brièvement présenté les possibilités et les défis présentés par le développement des EMR dans les Caraïbes, notant que la plupart des pays caribéens sont actuellement dépendants des importations de pétrole.

Au cours du débat qui a suivi, les commentaires ont traité, entre autres:

- de la possibilité d'établir un répertoire mondial des Évaluations d'impact environnemental (EIE);
- de l'inclusion des impacts sur la navigation des navires dans les EIE;
- de la possibilité d'établir des tarifs de rachat qui différencient le stade de développement technologique;
- de la participation des pays aux évaluations pour l'identification des sites visant à réduire le risque pour les investisseurs;
- de la possibilité d'utiliser des instruments tels que le Fonds vert pour le climat;
- de l'utilisation de technologies n'étant pas commercialement viables, développées par des pays qui peuvent en assumer les risques;
- des impacts écologiques, sociaux et environnementaux concernant les effets cumulatifs du bruit supplémentaire causé par les projets d'EMR de grande envergure;
- du besoin de politiques qui séparent le développement des risques technologiques; et
- de la recommandation proposant que les rejets d'eau amenés par les projets sur le gradient thermique soient éliminés à la surface afin de limiter la prolifération d'espèces envahissantes.

Une synthèse plus détaillée des présentations et du débat est disponible à l'adresse <http://www.iisd.ca/vol25/enb2586f.html>

SÉANCE PLÉNIÈRE

ÉCHANGE GÉNÉRAL DE POINTS DE VUE SUR LES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES: Le mardi et le jeudi matin, les délégués se sont réunis en séance plénière pour un échange général de points de vue sur les EMR.

Le Danemark, au nom de l'Union européenne (EU), et soutenu par le Forum des îles du Pacifique, le Viet Nam, l'Argentine, la Chine, l'Afrique du Sud, le Bangladesh, Fidji, le Maroc, et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a mis l'accent sur le renforcement des capacités et le transfert de technologies aux pays en développement. Le représentant a également mis l'accent sur le rôle possible de l'IRENA dans ce domaine.

L'Algérie, au nom du Groupe des 77 et la Chine (G-77/Chine), a applaudi la participation équilibrée de conférenciers venant de pays développés et de pays en développement, et a demandé des clarifications sur la portée et la définition des EMR. Plusieurs délégués, notamment la Malaisie, Trinité-et-Tobago, le Brésil, les Philippines, l'Argentine et l'Indonésie, ont soutenu la déclaration du G-77/Chine.

La Nouvelle-Zélande, au nom du Forum des îles du Pacifique, a mis l'accent sur la signature de la Déclaration de Waiheke de 2011 sur le développement durable, qui comprend un libellé sur la promotion d'énergies renouvelables propres et abordables. La Malaisie a émis le souhait d'aider à l'avancée de discussions sur les EMR pertinentes pour d'autres pays en développement.

Le Bangladesh a exprimé son soutien aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et aux discussions sur les objectifs de développement durable menées dans le cadre du processus préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio+20). Il a noté, avec le soutien de la Chine et de l'Afrique du Sud, que les EMR peuvent contribuer à la création d'emploi et à la sécurité énergétique. La Chine a déclaré que les pays devraient établir leurs propres objectifs pour le développement des EMR.

Fidji, soutenu par le G-77/Chine et les PEID du Pacifique, a noté que les EMR offrent la possibilité de réduire la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles. Les États-Unis ont noté que les EMR sont prometteuses pour les régions isolées et les PEID. Le Maroc a souligné l'importance de l'accès à l'énergie pour tous et de la coopération en matière de partage des coûts et avantages des énergies renouvelables.

Le Japon a déclaré que les pays doivent coopérer pour mobiliser les marchés, les technologies et le financement par le biais de mécanismes publics et privés afin de promouvoir une croissance à faibles émissions de carbone.

L'Afrique du Sud, soutenue par le G-77/Chine, a ajouté que les EMR ne devraient pas avoir d'effet négatif sur la vie sauvage et les paysages marins. Les Philippines ont souligné l'importance de la justice distributive concernant l'accès aux ressources et la distribution des avantages et des obligations. Les États fédérés de Micronésie, au nom des PEID du Pacifique, ont conseillé de prendre garde aux impacts sociaux, culturels et environnementaux des EMR. Rappelant le rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer (A/67/79), le Brésil a noté les impacts environnementaux possibles des EMR.

L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée a mis l'accent sur ses activités liées aux énergies renouvelables et sur le besoin d'un cadre réglementaire pour les investissements publics et privés. Monaco a souligné que l'absence de législation ne devrait pas décourager les États de développer des technologies relatives aux EMR. Trinité-et-Tobago a souligné la nécessité d'élargir la recherche sur les EMR, mettant l'accent sur le fait que la CNUDD est le cadre juridique pour aborder cette question. Le Mexique a souligné le besoin de cadres nationaux pour les EMR qui soient en accord avec la CNUDD.

La Norvège a présenté des projets d'EMR sur l'énergie produite en mer par des éoliennes flottantes et sur la culture industrielle du varech.

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a souligné l'importance d'instruments tels que: les Évaluations environnementales stratégiques (EES); les EIE; la gestion fondée sur l'écosystème; l'Aménagement de l'espace marin (AEM); les zones d'importance écologique ou biologique; et les Aires marines protégées (AMP). Le PNUE a noté que ses programmes sur les énergies renouvelables portent principalement sur les sources terrestres, soulignant son expérience en matière d'EIE, d'EES, d'AEM et d'AMP. Ocean Care et la Coalition internationale contre le bruit dans les océans ont déclaré que des recherches plus approfondies sont nécessaires afin de s'assurer que les impacts des EMR sur la vie marine sont minimisés. L'Institut international de l'océan a présenté un nouveau programme de maîtrise et une nouvelle plateforme interactive de cartographie des océans en ligne, qui comporte des considérations sur les EMR.

Une synthèse plus détaillée du débat est disponible aux adresses <http://www.iisd.ca/vol25/enb2585f.html> et <http://www.iisd.ca/vol25/enb2587f.html>

COOPÉRATION ET COORDINATION

INTERINSTITUTIONNELLES: Le jeudi, Andrew Hudson, ONU-Océans, a présenté une mise à jour des activités de l'ONU-Océans, mettant notamment l'accent sur l'évaluation de l'ONU-Océans par le Corps commun d'inspection des Nations Unies et le nouveau mandat pour l'ONU-Océans qui devrait en émaner.

En réponse à la Chine au sujet des mécanismes de travail, Hudson a clarifié que l'ONU-Océans est un mécanisme de coordination et non un organisme ou une institution. En réponse à la question du Brésil sur la participation des États aux délibérations de l'ONU-Océans, il a noté le rôle du PCO à cet effet, soulignant que la participation spécifique des États dépasse le mandat de l'ONU-Océans. En réponse à la question de l'Argentine sur le fait de garantir la cohérence au sein du système des Nations Unies, il a mentionné le mandat de l'ONU-Océans qui requiert que ses travaux s'alignent sur les volontés de l'Assemblée générale, et d'autres processus et résultats tels qu'Action 21 et les OMD.

Une synthèse plus détaillée de la présentation et du débat est disponible à l'adresse <http://www.iisd.ca/vol25/enb2587f.html>

PROCESSUS DE SÉLECTION DES THÈMES ET DES CONFÉRENCIERS AFIN DE FACILITER LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

Le jeudi, le coprésident Meetarbhan a rappelé la recommandation de l'Assemblée générale dans la Résolution 66/231 stipulant que le PCO conçoive un processus transparent, objectif et participatif pour la sélection des thèmes et des conférenciers.

L'Argentine a félicité les coprésidents pour leur tentative d'amélioration des méthodes de sélection et d'approbation des thèmes. La représentante a vivement recommandé que les thèmes soient présentés plus tôt afin d'améliorer leur compréhension par les délégations avant qu'ils ne soient adoptés, et pour éviter l'adoption trop hâtive de thèmes, comme cela s'est produit dans les années précédentes. Elle a également souligné, ainsi que cela a été décidé à la PCO-10, que les thèmes devraient être choisis sous l'angle du développement durable.

Une synthèse plus détaillée du débat est disponible à l'adresse <http://www.iisd.ca/vol25/enb2587f.html>

QUESTIONS QUI POURRAIENT BÉNÉFICIER D'UNE ATTENTION DANS LES TRAVAUX FUTURS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LES OCÉANS ET LE DROIT DE LA MER:

Le jeudi, le coprésident Meetarbhan a fait référence à la liste combinée et rationalisée des coprésidents présentant les questions qui pourraient bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer. Il a expliqué que les thèmes proviennent des compte-rendus des travaux des quatrième à douzième réunions du Processus consultatif. Les thèmes comprennent: les AMP; la mise en œuvre des instruments internationaux; l'exploitation des océans; la science, la technologie et les données, y compris le renforcement des capacités; les approches écosystémiques des océans; la sécurité alimentaire; la conservation et la gestion des ressources biologiques marines; la coopération et la coordination internationales; le milieu marin; les questions abordées aux réunions précédentes; la diversité biologique marine et les ressources génétiques; les responsabilités de l'État du pavillon; les droits de l'homme et les droits du travail; la sécurité

maritime; la sûreté maritime; le règlement des différends; la préparation aux risques et l'atténuation; les aspects sociaux des océans et le droit de la mer; les changements climatiques et les océans; et les océans et le développement durable. Le coprésident Meetarbhan a déclaré que les délégués seraient tenus informés des autres thèmes proposés au cours de la réunion.

Compte tenu de l'examen prochain du PCO à la 67ème session de l'Assemblée générale, le Brésil a suggéré que la CPO-14 examine les résultats de la CNUDD, en particulier la manière dont ces résultats affecteront ou bénéficieront à la coopération et à la coordination interinstitutionnelles concernant les éléments qui relevaient de la CNUDD. Le Danemark, au nom de l'UE, a suggéré un autre thème: les changements climatiques et les océans, en particulier en ce qui concerne la sécurité et la survie des pays et des îles de basse altitude.

Une synthèse plus détaillée des discussions est disponible à l'adresse <http://www.iisd.ca/vol25/enb2587f.html>

EXAMEN DU RÉSULTAT DE LA RÉUNION

SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS ÉLABORÉE PAR

LES COPRÉSIDENTS: Le vendredi, le coprésident MacKay a présenté la synthèse des discussions élaborée par les coprésidents.

Le rapport collationnait les discussions de la semaine sur: les EMR: leur types, utilisations et rôle dans le développement durable; les projets et travaux en cours ou prévus sur les énergies marines renouvelables aux niveaux mondial et régional; les possibilités et les défis présentés par le développement des EMR, notamment pour la coopération et la coordination; la coopération et la coordination interinstitutionnelles; le processus de sélection des thèmes et des conférenciers à examiner par l'Assemblée générale; et les questions qui pourraient bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer.

Le coprésident MacKay a rappelé aux délégués que le document n'est pas un « texte négocié » et ne sert par conséquent qu'à des fins de référence, et il a encouragé les délégués à n'identifier que les erreurs majeures, notant que: « le mieux est l'ennemi du bien ». Il a ajouté que toutes les présentations des conférenciers seront disponibles sur le site Internet de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies (UNDOALOS) pour compléter la discussion présentée dans la synthèse des discussions élaborée par les coprésidents. Les délégués ont examiné le document de synthèse par sections et par paragraphes. Les sections ayant suscité des commentaires sont abordées ci-dessous.

Échange général de points de vue: En réponse à la Chine, le coprésident Mackay a précisé que les remarques importantes faites par les délégations au cours de l'échange général de points de vue ont été intégrées au fil du document plutôt que présentées dans une section indépendante.

Le Brésil, soutenant la question de la Chine, a demandé l'insertion d'un libellé faisant référence au rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer (A/67/79) et à l'attention qu'il porte à l'importance d'étudier les impacts des EMR.

L'Argentine, soutenue par l'Afrique du Sud et le Mexique, a demandé que la référence à la Partie XIV de la CNUDM sur le transfert des technologies marines soit davantage mise en avant, étant donné que de nombreuses délégations sont intervenues

pour noter l'importance de cette question. Trinité-et-Tobago, également en soutien à cette question, a noté qu'il devrait être plus clair que la CNUDM constitue le cadre juridique pour les discussions figurant dans le rapport.

L'Afrique du Sud a ajouté qu'il devrait être fait référence aux thèmes communs des interventions faites par de nombreuses délégations, en particulier: le transfert de technologies, le développement durable, et les préoccupations environnementales liées aux EMR.

La Chine a demandé qu'il soit fait référence à deux points: le fait que les EMR devraient être développées selon des objectifs et des buts définis par chaque pays en fonction de ses besoins et de ses moyens; et, concernant les possibilités et les défis présentés par les EMR, le fait que les États devraient accroître leur coopération et leur collaboration comme cela est précisé dans le cadre juridique international actuel.

Les énergies marines renouvelables: types, utilisations et rôle dans le développement durable: Trinité-et-Tobago a demandé que la discussion sur le rôle possible que les EMR peuvent jouer pour aider à la réduction de la grande dépendance des PEID vis-à-vis des importations de combustibles fossiles comprenne une remarque sur la nécessité de rendre l'exploitation des EMR plus faisable. Les Philippines ont demandé que le rapport rende mieux compte de l'importance que le pays accorde à la justice distributive en tant que guide sur la manière dont les océans, y compris les EMR potentielles, sont exploités. L'Argentine a suggéré qu'un langage plus clair soit utilisé pour garantir que la Zone soit abordée en fonction de sa définition légale juridique telle que précisée dans la CNUDM.

Possibilités et défis présentés par le développement des énergies marines renouvelables, notamment pour la coopération et la coordination: La Nouvelle-Zélande a rappelé l'exposé de Dengwen Xia, Centre national pour la technologie marine, qui a appelé à une coopération et une coordination régionales accrues, et en particulier à une participation accrue au SEO de l'AIE, qui est la principale tribune internationale pour la coopération sur les EMR.

Le Brésil a noté qu'une référence aux expériences menées avec les barrages marémoteurs, mentionnées par les conférenciers, pourrait être incluse à cet endroit ou dans une autre partie de la synthèse des coprésidents.

Au sujet des impacts des EMR sur d'autres utilisations existantes des océans, Singapour a suggéré une interprétation large des impacts sur la navigation des installations de grande envergure dédiées aux EMR, impacts qui ne sont pas seulement « dus aux » mais la conséquence de différents effets « y compris provenant » des changements de vitesse et de direction des courants.

Coopération et coordination interinstitutionnelles: Au sujet de la coopération interinstitutionnelle, Monaco a suggéré d'inclure une référence à l'IRENA et à la possibilité de renforcer la coopération avec cette institution qui travaille sur les énergies renouvelables au niveau international. Le coprésident MacKay a répondu qu'une référence à l'IRENA est faite plus haut dans la synthèse des coprésidents, dans un paragraphe qui traite spécifiquement du transfert de technologies et du renforcement des capacités. Le Brésil a noté que l'un des conférenciers a fait référence à un accord entre l'AIE et l'IRENA sur les EMR.

Concernant l'ONU-Océans, l'Argentine a suggéré d'ajouter une référence au nouveau mandat de l'ONU-Océans qui devrait émaner de l'évaluation par le Corps commun d'inspection des Nations Unies.

Questions qui pourraient bénéficier d'une attention dans les travaux futurs de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer: Le coprésident MacKay a mentionné, concernant les thèmes pour la PCO-14, qu'on avait attiré son attention sur le fait que le paragraphe ne reflète pas pleinement ce que les délégations voulaient et qu'il serait modifié en conséquence.

Cette remarque a conclu le débat sur la synthèse des discussions élaborée par les coprésidents, qui sera transmise à l'Assemblée générale pour examen à sa 67^{ème} session.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Serguei Tarassenko, Directeur, UNDOALOS, a présenté une mise à jour de la situation financière du Fonds d'affectation spéciale volontaire, créé par l'Assemblée générale pour aider les participants des pays en développement, en particulier des États les moins développés, des PEID, et des pays en développement enclavés, à participer aux réunions du Processus consultatif en couvrant leurs frais de déplacement. Il a remercié la Nouvelle-Zélande pour ses contributions en 2010 et 2011, et la Turquie pour sa contribution en 2012. Il a mentionné qu'en 2011, 20 000 \$ US du Fonds d'affectation spéciale ont été utilisés. Pour l'année 2012, il est prévu que 31 000 \$ US seront utilisés, ce qui porte le solde net du Fonds d'affectation spéciale à 68 000 \$ US, y compris les frais administratifs.

Tarassenko a également fourni des informations sur deux activités de commémoration du 30^{ème} anniversaire de l'ouverture à la signature de la CNUDM: une table ronde à la Journée mondiale des océans le 8 juin 2012, avec une allocution de bienvenue du Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon; et deux jours de réunions plénières à la 67^{ème} session de l'Assemblée générale, les 10 et 11 décembre 2012, qui examineront « Les océans et le droit de la mer » et la commémoration du 30^{ème} anniversaire. Il a remercié toutes les délégations pour leur soutien financier et en nature à ces activités.

Le coprésident MacKay a remercié les délégués pour leurs discussions constructives. Il a déclaré la réunion close à 12h32.

BRÈVE ANALYSE DE LA PCO-13

La treizième réunion du Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (Processus consultatif ou PCO-13) s'est tenue dans l'ombre des débats concomitants de la troisième série de négociations « informelles-informelles » sur l'avant-projet du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Néanmoins, le thème des énergies marines renouvelables (EMR) a offert aux participants une bonne occasion d'aborder un nouveau sujet, essentiel à la fois pour les affaires maritimes et le développement durable. Au cours de la session de quatre jours, les délégués ont mis l'accent sur les possibilités et les défis essentiels, depuis les préoccupations liées à la sécurité énergétique, telles que la dépendance vis-à-vis des importations de combustibles fossiles, jusqu'à la nécessité d'identifier, d'évaluer et d'aborder les effets économiques, environnementaux et sociaux des nouvelles technologies de production d'énergie. Étant donné la pertinence

des questions d'offre et de demande, en particulier dans les régions éloignées et isolées, telles que les petits États insulaires en développement, de nombreux participants ont convenu que les EMR méritent une attention et un régime de gouvernance solide.

Cette brève analyse examine le contenu et le déroulement de la PCO-13, compte tenu, en particulier, de l'évaluation prochaine de l'efficacité et de l'utilité du Processus consultatif prévue lors de la 67^{ème} session de l'Assemblée générale en octobre 2012.

TROUVER LA BONNE COMBINAISON DE SOURCES D'ÉNERGIE

Selon le rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer (A/67/79), les EMR proviennent de processus naturels dans le milieu marin. Elles peuvent être utilement classées en catégories de quatre types: l'énergie océanique; l'énergie éolienne provenant de turbines situées dans des zones au large; l'énergie géothermique provenant de ressources géothermiques sous-marines; et la bioénergie provenant de la biomasse marine, en particulier des algues marines. Tout au long de la semaine, des conférenciers ont présenté des initiatives en cours, expérimentales et futures liées aux EMR. Les thèmes abordés se sont étendus: aux technologies d'EMR disponibles; aux possibilités d'investissement; aux expériences propres à chaque pays; à l'utilisation des EMR dans le contexte des changements climatiques; et au rôle de la justice distributive en tant qu'élément des EMR dans le contexte du développement durable. Toutes les présentations ont abordé les défis et les possibilités pour l'avancement de l'exploitation des EMR.

La combinaison de sujets abordés a fait émerger deux thèmes centraux. En premier lieu, les délégués se sont concentrés sur les lacunes juridiques et de gouvernance présentées par les EMR. Plusieurs présentations ont noté la nécessité de cadres juridiques et d'une coordination et d'une coopération accrues entre les États, et les nombreuses demandes de l'assemblée pour plus d'éclaircissements sur ces questions ont montré qu'elles demandent un examen approfondi. Un certain nombre de délégués ont fait des déclarations d'ordre général, reconnaissant que le cadre juridique pour les EMR est la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). Toutefois, la CNUDM ne fait pas spécifiquement référence aux EMR, et les manières possibles de concrétiser l'attention portée aux EMR dans le cadre de la CNUDM n'ont pas été traitées de manière approfondie. Pour certains cela n'était pas un sujet de préoccupation puisqu'ils voulaient en apprendre davantage sur les technologies avant de s'engager dans des discussions juridiques; pour d'autres, la question était de savoir quand et où les questions juridiques seraient plus particulièrement abordées, puisque les EMR ne seront probablement pas réexaminées de nouveau dans ce forum. Les délégués n'étaient également pas très clairs au sujet de l'attribution de la responsabilité de traiter des EMR parmi les organes internationaux existants. Ils ont soulevé un certain nombre de questions sur les rôles de l'Agence internationale de l'énergie, établie de longue date, et de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, récemment créée, et des délégués ont noté le rôle logique que la première pourrait jouer dans ce domaine. Ces préoccupations traduisent le fait que lors de discussions sur des questions techniques, telles que les EMR, le PCO offre l'occasion d'identifier et d'examiner les lacunes et les perspectives pertinentes en matière de gouvernance mondiale.

Une simple discussion sur les questions techniques et les lacunes possibles en matière de gouvernance n'esquive cependant pas le défi actuel auquel le PCO est confronté pour trouver un équilibre satisfaisant entre les différentes questions sociales, économiques et environnementales en rapport avec les affaires maritimes. Cette question a été le deuxième thème central tout au long de la semaine. Les participants ont exprimé des préoccupations quant au fait que, bien qu'instructives et intéressantes, les présentations n'ont pas eu une portée suffisante pour réellement couvrir tous les effets négatifs possibles de tous les types d'EMR, certains délégués recherchant plus d'informations sur les effets auxquels le rapport du Secrétaire général fait référence. Ces effets comprennent: la réduction de la vitesse des courants marins; la diminution de la hauteur des vagues, causée par l'extraction de l'énergie houlomotrice ou marémotrice; la modification des habitats benthiques; les destructions ou les changements dans le comportement des poissons et des mammifères provoqués par le bruit dans les champs électromagnétiques; et les interférences avec le mouvement, l'alimentation, le frai et les voies de migration de la faune marine. Ces lacunes en matière de couverture auraient pu être comblées par des présentations et des débats en séance plénière sur les instruments bien connus qui contribuent à la mise en œuvre d'une gestion fondée sur l'écosystème, tels que les évaluations d'impact environnemental, conformément à la Partie XII de la CNUDM sur la protection et la préservation du milieu marin, ainsi que l'aménagement de l'espace marin, les évaluations environnementales stratégiques, et les aires marines protégées (AMP). D'autres participants étaient plus satisfaits de l'absence de portée spécifique sur les préoccupations environnementales, étant donné que le mandat du Processus consultatif est d'aborder les questions marines dans le cadre du développement durable. De même, un point primordial évoqué tout au long de la semaine par toutes les parties, en particulier dans le respect de la Partie XIV de la CNUDM sur le transfert des technologies marines, a été le besoin de transfert des connaissances et des technologies des pays développés aux pays en développement. Il a été largement reconnu qu'actuellement la plus grande part du savoir-faire et des ressources financières pour la conception et la mise en œuvre des EMR se trouve au sein des pays développés et que par conséquent la nécessité de coopérer, et en particulier le co-développement de ces technologies, devraient être encouragés. De nombreux délégués ont également mis l'accent sur les avantages pour le développement durable de ces transferts, notant la manière dont les EMR peuvent aider à faire face à la forte dépendance de certains pays vis-à-vis des importations de combustibles fossiles, tout en réduisant également les émissions de gaz à effet de serre.

HORS RÉSEAU MAIS TOUT DE MÊME ALIMENTÉ DE MANIÈRE DURABLE

La présence au PCO de cette année a été notablement plus faible que les années précédentes. La synthèse des discussions de la PCO-13 élaborée par les coprésidents rend compte de 78 délégations d'États et d'autres organes participants, comparé à 117 pendant la PCO-12. Les spéculations abondaient quant aux raisons sous-jacentes. L'explication la plus fréquemment citée a été la réunion concomitante des négociations « informelles-informelles » de Rio+20. Dans certains cas, les délégations partageaient leur attention entre les deux processus;

dans d'autres, la priorité était donnée à Rio+20. Cela a été particulièrement le cas pour les représentants de la société civile. En outre, des questions ont été soulevées sur la possibilité que la présentation de l'aspect technique du sujet choisi ait eu un effet dissuasif supplémentaire. Beaucoup ont conclu que c'était probablement un peu les deux.

Malgré l'accueil tiède réservé au thème de cette année, les délégués ont manifesté leur soutien à la poursuite du PCO. En premier lieu, cela est lié à la conduite du processus. Au cours de la PCO-13, beaucoup ont commenté l'habile direction des coprésidents et ont noté son importance pour l'avenir du PCO. Les participants ont applaudi l'équilibre géographique de la sélection des experts, avec des conférenciers venant de pays développés et de pays en développement, ces derniers remerciant en particulier les coprésidents et le Secrétariat.

En outre, plusieurs délégués ont reconnu que le Processus consultatif représente un forum unique pour aborder de manière transparente les affaires maritimes, y compris les questions émergentes et difficiles, dans le cadre des trois piliers du développement durable. Toutefois, certains ont averti que la poursuite du Processus consultatif est subordonnée au maintien de sa nature dépourvue de mandat de négociation. Ce dernier point découle du fait qu'au cours de la PCO-8, les délégués ne sont pas parvenus à s'entendre sur un ensemble d'éléments concernant les ressources génétiques marines. En conséquence, au cours de la PCO-10 en 2009—une année consacrée à l'évaluation du Processus consultatif—les délégués ont décidé qu'un processus ayant mandat d'élaborer des recommandations était contre-productif, puisqu'ils devaient renégocier chaque année le texte au cours des sessions de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer. Ne pas être obligé de parvenir à un résultat négocié évite de transformer le Processus consultatif en un processus politique qui limiterait la possibilité de mener un débat ouvert et informel sur les questions marines.

LES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES PEUVENT-ELLES ALIMENTER L'AVENIR DU PCO?

Compte tenu des nombreux défis auxquels les océans du monde sont confrontés, le rôle du Processus consultatif, mis en place en 1999 pour faciliter l'examen annuel, par l'Assemblée générale, des évolutions survenues dans les affaires maritimes, n'a jamais été aussi important. Les coprésidents ont préparé une longue liste de questions, identifiées par les délégués à des réunions précédentes du PCO, qui pourraient bénéficier d'une attention de l'Assemblée générale, suggérant que le PCO peut encore jouer un rôle utile en facilitant ses délibérations annuelles sur les océans. Ces questions comprennent, entre autres: les AMP; la mise en œuvre des instruments internationaux; l'exploitation des océans; la science, la technologie et les données, y compris le renforcement des capacités; les approches écosystémiques des océans; la sécurité alimentaire; la conservation et la gestion des ressources biologiques marines; le milieu marin; la diversité biologique marine et les ressources génétiques; les responsabilités de l'État du pavillon; la préparation aux risques et l'atténuation; les aspects sociaux des océans et le droit de la mer; et les changements climatiques et les océans. Bien que certains attendaient des discussions approfondies sur la pertinence de ces questions pour un futur thème du PCO, cela n'a pas été le cas. En séance plénière, seules deux délégations se sont exprimées sur cette question, proposant

les thèmes suivants à examiner par l'Assemblée générale: l'examen des résultats de la CNUDD; et les changements climatiques et les océans, en particulier en ce qui concerne la sécurité et la survie des pays et des îles de basse altitude. Tandis que le thème des changements climatiques et des océans figurait sur la liste d'origine, la suggestion d'un examen de Rio+20 était nouvelle. Malgré cela, aucune autre opinion n'a été exprimée sur ce sujet en séance plénière.

Bien que le débat ait fait défaut au sein de l'assistance, ce n'était pas nécessairement un signe de consensus entre les délégués. Cette année a été différente des précédentes, où des opinions arrêtées sur la sélection des thèmes étaient exprimées en séance plénière. Toutefois, des délégués ont commenté qu'aucun des deux thèmes proposés ne convient et prévoyait que le véritable débat aura lieu au cours du débat à venir à l'Assemblée générale. Un débat est également attendu concernant les critères de sélection des thèmes. Un délégué a noté que la priorité devrait être accordée aux thèmes qui entrent directement dans le cadre de processus existants, tels que le Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. D'autres ont fait référence à la nécessité de sélectionner les thèmes sur la base de leur pertinence pour le développement durable.

Il reste à savoir quel thème sera choisi pour la PCO-14, dans l'hypothèse où, comme de nombreux délégués le prévoient, le Processus consultatif est reconduit. Une tension majeure devant être résolue est la question suivante: Le PCO doit-il porter sur des questions hautement techniques ayant peu de risques d'être politisées, comme l'a montré le thème des EMR lors de la PCO-13; ou l'attention doit-elle être portée sur des questions moins techniques mais potentiellement plus politiques, telles que Rio+20 ou les changements climatiques, comme suggéré pour l'année prochaine? Certains ont clairement montré leur préférence pour la première approche, indiquant que la PCO-13 a été fructueuse en tant que « processus apolitique pour informer les délégués », tandis que d'autres ont trouvé qu'un thème moins technique pourrait rendre le Processus consultatif plus pertinent, même si la plupart des délégués ne veulent pas que celui-ci devienne un forum de négociation. La question est donc de déterminer laquelle de ces deux approches pourrait profiter le plus à l'Assemblée générale pour faire progresser le programme sur les océans.

RÉUNIONS À VENIR

Troisième PrepCom de la CNUDD: Cette troisième réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable aura lieu au Brésil avant la Conférence. **dates:** 13-15 juin 2012 **lieu:** Rio de Janeiro, Brésil **contact:** Secrétariat de la CNUDD **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org>

Apprentissage du DD: « Apprentissage du DD: Parvenir au développement durable par le savoir » est une manifestation pour le renforcement des capacités s'inscrivant dans le cadre de la CNUDD et composée de cours multiples sur le développement durable, tels que la sécurité alimentaire et l'agriculture durable, l'accès à l'énergie et l'efficacité énergétique, la gestion saine de l'eau et des terres, les villes durables, la gestion des

océans, l'amélioration de la résilience et de la préparation aux catastrophes, et la transition vers une économie verte. Les cours visent à apporter aux participants des connaissances et une formation pratiques dispensées par des experts du monde entier. Les cours d'Apprentissage du DD sont ouverts aux participants admis s'étant inscrits et ayant été sélectionnés par le biais du site Internet. La date limite d'inscription est le 3 juin 2012. **dates:** 13-22 juin 2012 **lieu:** Rio de Janeiro, Brésil **contact:** Secrétariat de la CNUDD **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** http://www.uncsd2012.org/rio20/meetings_sdlearning.html

Journée des océans à la CNUDD: Le Forum mondial sur les océans organisera la « Journée des océans » au cours des journées thématiques précédant immédiatement la CNUDD. La réunion réunira des représentants de gouvernements, d'organisations internationales, d'ONG, du secteur de l'industrie, et de la communauté scientifique afin: de faire pression pour un résultat fort sur les océans lors des négociations de la CNUDD; de présenter les principales initiatives financées afin d'encourager l'action en faveur des océans, des côtes, et des petits États insulaires en développement (PEID) dans le monde d'après Rio+20; et d'examiner les opportunités et les défis concernant la mise en œuvre d'un « ensemble sur les océans » émanant de la conférence Rio+20. **date:** 16 juin 2012 **lieu:** Rio de Janeiro, Brésil **contact:** Miriam Balgos, Coordinatrice du programme du Forum mondial sur les océans **téléphone:** +1-302-831-8086 **courriel:** mbalgos@udel.edu **www:** <http://www.globoceans.org>

Dialogues sur le développement durable: Organisée par le Gouvernement du Brésil avec le soutien des Nations Unies, cette manifestation est un forum pour la société civile, qui se tiendra dans le cadre de la CNUDD. Les représentants de la société civile discuteront de 10 thèmes: le développement durable pour lutter contre la pauvreté; le développement durable comme réponse aux crises économiques et financières; le chômage; le travail décent et les migrations; les aspects économiques du développement durable, notamment les modèles de production et de consommation durables; les forêts; la sécurité alimentaire et nutritionnelle; l'énergie durable pour tous; l'eau; les villes durables et l'innovation; et les océans. Leurs recommandations seront directement transmises aux chefs d'État et de gouvernement présents au segment de haut niveau de Rio+20. **dates:** 16-19 juin 2012 **lieu:** Rio de Janeiro, Brésil **www:** <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&nr=596&type=13&menu=23>

Symposium 2012 - États-Unis du Réseau international sur les énergies renouvelables produites en mer (INORE): Ce premier symposium américain, soutenu par le Centre des énergies marines renouvelables de la Nouvelle-Angleterre, réunira des chercheurs débutants sur les énergies renouvelables produites en mer, notamment les énergies houlomotrice, marémotrice et éolienne produites en mer, et des représentants de l'industrie ainsi que des responsables politiques. Le symposium comprend des discours liminaires, des tables rondes sur la situation de l'industrie, des présentations par l'ensemble des participants, des travaux de collaboration, et une visite à la Conférence sur les énergies et les océans de Boston. **dates:** 17-21 juin 2012 **lieu:** Buzzards Bay, Massachusetts, États-Unis **contact:** Alana Duerr **téléphone:** +1-509-710-5617 **courriel:** info@inore.org **www:** http://inore.org/events/inore_2012_us_symposium/

22ème Conférence internationale sur l'ingénierie marine et polaire: Cette conférence, organisée par la Société internationale des ingénieurs offshore et polaires (ISOPE), réunira des chercheurs et des ingénieurs afin de discuter, entre autres: de la technologie en mer et de l'ingénierie marine; des technologies relatives aux ressources énergétiques pionnières; des énergies renouvelables et de l'environnement; du génie géotechnique; des nanotechnologies pour une énergie propre; et de l'hydrodynamique. **dates:** 17-22 juin 2012 **lieu:** Rhodes, Grèce **contact:** Département des réunions de l'ISOPE **téléphone:** +1-650-254-1871 **fax:** +1-650-254-2038 **courriel:** meetings@isope.org **www:** <http://www.isope2012.org/index.htm>

Conférence des Nations Unies sur le développement durable: La CNUDD marquera le 20ème anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992. **dates:** 20-22 juin 2012 **lieu:** Rio de Janeiro, Brésil **contact:** Secrétariat de la CNUDD **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/>

Connaître notre océan, protéger nos trésors marins, renforcer la citoyenneté océanique: Cette manifestation en marge de la CNUDD, organisée par la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), présentera et examinera plusieurs initiatives soutenant les objectifs marins de Rio+20 menant à l'exploitation durable des océans. Cette manifestation parallèle sera structurée autour de trois thèmes étroitement liés: les connaissances pour une meilleure gestion des océans; la protection du patrimoine naturel et culturel de l'océan et des côtes et des services essentiels qu'ils fournissent à la société; et l'autonomisation des citoyens de l'océan et de la société marine. **date:** 20 juin 2012 **lieu:** Rio de Janeiro, Brésil **contact:** Julian Barbière, COI UNESCO **téléphone:** +33-14-568-3983 **courriel:** j.barbiere@unesco.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&type=1000&nr=103&menu=126>

Troisième Conférence annuelle officielle de l'EU-OEA: Énergies marines 2012: Cette conférence, organisée par l'Association européenne des énergies marines, réunira des responsables politiques et des représentants de l'industrie impliqués tout au long de la chaîne logistique des énergies marines afin de discuter des dernières technologies, de l'élaboration de politiques, et des opportunités d'investissement. **dates:** 26-27 juin 2012 **lieu:** Bruxelles, Belgique **contact:** Anna Watson **téléphone:** +44-203-355-4216 **courriel:** anna.watson@greenpowerconferences.com **www:** <http://www.greenpowerconferences.com>

Quatrième Congrès pour les mers d'Asie orientale 2012: Sur le thème « Bâtir une économie bleue: stratégies, opportunités et partenariats dans les mers d'Asie orientale », le Congrès abordera les nouvelles opportunités pour l'économie maritime de l'Asie orientale, la gamme de partenariats développés et requis afin de réaliser le plein potentiel d'une économie bleue, et les progrès et réussites dans la gouvernance des mers régionales/sous-régionales dans le cadre de la Stratégie du développement durable pour les mers d'Asie orientale. **dates:** 9-13 juillet 2012 **lieu:** Changwon, République de Corée **contact:** Secrétariat du Congrès EAS **téléphone:** +63 (2) 929-2992 **fax:** +63 (2) 926-9712 **courriel:** congress@pemsea.org **www:** <http://eascongress.pemsea.org/>

Atelier régional de la zone sud de l’océan Indien pour faciliter la description des Zones marines d’importance écologique ou biologique (ZIEB): Cet atelier vise à faciliter la description des ZIEB à travers l’application des critères scientifiques adoptés lors de la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ainsi que d’autres critères scientifiques pertinents, compatibles et complémentaires convenus aux niveaux national et intergouvernemental, et des orientations scientifiques pour l’identification des zones marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale. **dates:** 30 juillet - 3 août 2012 **lieu:** Maurice **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSA-SIO-01>

Conférence Océans de potentiel: La conférence « Océans de potentiel » est une initiative des organismes de sciences marines de Plymouth et est coordonnée par le Laboratoire marin de Plymouth. Elle réunira les parties prenantes d’un large éventail de disciplines pour discuter des possibilités offertes par les océans, y compris les énergies renouvelables, la séquestration du carbone, la santé humaine, le génie biologique et les nouveaux modes de production alimentaire. **dates:** 11-12 septembre 2012 **lieu:** Plymouth, Royaume-Uni **contact:** Secrétariat de la conférence **courriel:** pde@plymouth.ac.uk **www:** www.oceansofpotential.org

67ème session de l’Assemblée générale des Nations Unies: La 67ème session ordinaire de l’Assemblée générale des Nations Unies (AGNU 67) aura lieu au siège des Nations Unies mardi 18 septembre 2012. Le débat général s’ouvrira mardi 25 septembre. La session inclura une évaluation de l’efficacité et de l’utilité du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (Résolution 65/37A). La liste préliminaire des points à inclure dans l’ordre du jour provisoire figure dans le document A/67/50. Un projet de programme de travail pour la séance plénière devrait être publié en juillet 2012. **date:** 18 septembre 2012 **lieu:** Siège des Nations Unies, New York **www:** <http://www.un.org/ga/>

Troisième Symposium sur l’océan dans un monde avec un taux élevé de CO₂: Ce symposium est parrainé par le Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR), le COI de l’UNESCO, et le Programme international Géosphère-Biosphère. Le symposium vise à attirer plus de 300 grands spécialistes scientifiques mondiaux pour aborder les effets de l’acidification de l’océan sur les organismes marins, les écosystèmes et les cycles biogéochimiques. Il abordera également les conséquences socioéconomiques de l’acidification des océans, notamment les implications en matière de politiques et de gestion. **dates:** 24-27 septembre 2012 **lieu:** Monterey, Californie, États-Unis **courriel:** secretariat@scor-int.org **www:** <http://www.highco2-iii.org>

Sixième Réunion des Parties à la Convention sur l’eau de la CEE-ONU: La sixième session de la Réunion des Parties (RdP) à la Convention sur la protection et l’utilisation des cours d’eau transfrontières et des lacs internationaux de la Commission économique pour l’Europe des Nations Unies (CEE-ONU) marquera le 20ème anniversaire de son adoption. La RdP adoptera un programme de travail pour la période 2013-2015 et abordera l’évolution future de la Convention vers un instrument mondial avec l’entrée en vigueur prochaine des amendements l’ouvrant au pays situés hors de la région couverte par la CEE-

ONU. **dates:** 28-30 novembre 2012 **lieu:** Rome, Italie **contact:** Cammille Marcelo **téléphone:** +41-22-917-1606 **fax:** +41-22-917-0621 **courriel:** cammille.marcelo@unece.org **www:** <http://www.unece.org/env/water/mop6.html>

Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d’étudier les questions relatives à la conservation et à l’exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale: La sixième réunion du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d’étudier les questions relatives à la conservation et à l’exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale doit être convoquée par l’Assemblée générale lors de sa soixante-septième session. Elle sera précédée de deux ateliers intersessions dont les dates restent à fixer. **dates:** deuxième semestre 2013 **lieu:** Siège des Nations Unies, New York **contact:** DOALOS-ONU **téléphone:** +1-212-963-3962 **fax:** +1-212-963-5847 **courriel:** doalos@un.org **www:** <http://www.un.org/depts/los/biodiversityworkinggroup/biodiversityworkinggroup.htm>

14ème réunion du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer: Cette réunion devrait avoir lieu en mai ou juin 2013, au siège des Nations Unies à New York. La décision de convoquer cette réunion sera prise par l’Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2012. Pour plus d’informations, **contact:** DOALOS-ONU **téléphone:** +1-212-963-3969 **fax:** +1-212-963-5847 **courriel:** doalos@un.org **www:** <http://www.un.org/Depts/los/>

GLOSSAIRE

AEM	Aménagement de l’espace marin
AIE	Agence internationale de l’énergie
AIFM	Autorité internationale des fonds marins
AMP	Aires marines protégées
CETO	Conversion de l’énergie thermique des océans
CNUDD	Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
EES	Évaluations environnementales stratégiques
EIE	Évaluations d’impact environnemental
EMR	Énergies marines renouvelables
IRENA	Agence internationale pour les énergies renouvelables
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PCO	Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer
PEID	Petits États insulaires en développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l’environnement
Rio+20	Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD)
SEO	Accord de mise en œuvre des systèmes d’énergie océanique
UNDOALOS	Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies